

LIBÉRALISME ET ANTILIBÉRALISME CATHOLIQUES

Le fléau de ces opinions erronées que l'on nomme le catholicisme libéral.
Léon XIII, Actes, VI, p. 229

INTRODUCTION

En 1986, à l'issue de mes études ecclésiastiques, j'ai publié un petit ouvrage intitulé *Essai bibliographique sur l'antilibéralisme catholique*.

Ayant consacré mes temps libres, durant ces années d'études, à explorer les œuvres de l'école catholique antilibérale, j'avais amassé un certain nombre de fiches biobibliographiques sur les divers auteurs de cette école. Au moment d'entrer dans le ministère, il m'a semblé utile de mettre en ordre ces fiches, de les compléter du mieux que je pouvais et de les proposer à ceux qui viendraient après moi comme un instrument de travail rudimentaire.

Il s'agissait donc d'un travail d'étudiant, sans aucune prétention, et avec toutes les imperfections de fond et de forme que ce mot laisse supposer. J'y écrivais d'ailleurs : « Notre bibliographie, dans son état actuel, n'a aucune prétention scientifique : elle se veut simple instrument de travail. (...) Le sujet méritait un travail mieux soigné, mais le manque de temps et de moyens nous a contraint à produire au jour cette œuvre bien imparfaite ».

Avec toute l'inconscience de la jeunesse, et sans réfléchir à ce que l'avenir pouvait me réserver, je n'hésitais pas à promettre une deuxième édition corrigée : « Nous espérons pouvoir, quand Dieu voudra, éditer une bibliographie plus exhaustive, plus exacte, et commentée de surcroît ». Hélas ! les charges successives du ministère ont empêché, à ce jour, toute avancée dans cette direction, et il ne paraît pas que l'avenir doive me ménager beaucoup plus de loisirs.

Lorsque j'ai pris conscience de cette impossibilité pour moi de poursuivre personnellement ce travail, j'ai caressé l'espoir qu'un autre, notamment un jeune historien, pourrait s'en charger. C'est ce que j'ai exprimé dans un article consacré au journal de Louis Veuillot, *L'Univers*, et paru dans les *Cahiers de Chiré*, numéro 13 de juillet 1998 : « Nous nous proposons, dans les quelques pages qui suivent, de donner les repères essentiels de son histoire, espérant qu'ils pourront susciter l'intérêt d'un jeune chercheur » (p. 77). Pour le moment, cet espoir a également été déçu : à ce jour, aucun travail n'a remplacé *l'Essai bibliographique sur l'antilibéralisme catholique*, malgré toutes les imperfections de ce dernier.

L'antilibéralisme catholique, cette part importante de notre patrimoine, est-il alors condamné à rester entièrement en friche ? Oui et non.

L'étude proprement historique de l'antilibéralisme, en usant des instruments scientifiques, n'attire malheureusement guère les jeunes chercheurs et historiens, alors que des points cent fois rebattus font encore l'objet de thèses minutieuses (voir, par exemple, le nombre de livres qui viennent chaque année s'ajouter à l'énorme masse d'ouvrages consacrés à Napoléon).

En revanche, la volonté d'honorer et de faire connaître directement ce patrimoine de l'antilibéralisme reste heureusement encore vivante, même si, en raison des malheurs des temps, c'est à travers mille difficultés et dans des cercles trop étroits.

Ainsi, quelques petits éditeurs rééditent-ils divers classiques de l'antilibéralisme, souvent dans des conditions de précarité extrême, ce qui explique que certains d'entre eux disparaissent soudainement, avant de réapparaître quelque temps plus tard sous un autre nom.

Des librairies diffusent ces ouvrages, soit en magasin (Duquesne Diffusion, France Livres, Saint-James, etc.), soit par correspondance (France Livre Clovis, Diffusion de la Pensée Française, Diffusion de la Fin des Temps, etc.).

Des revues essayent de pérenniser ce courant de pensée, soit en le resituant dans son contexte historique, soit en l'adaptant à l'époque actuelle (Lecture et Tradition, Fideliter, Le Sel de la Terre, Pacte, L'Action Familiale et Scolaire, Nouvelle revue Certitudes, etc.).

Il m'a semblé que, si je n'avais pas le temps de produire un gros volume vraiment historique et scientifique, ni un exposé philosophique et théologique complet, je pouvais, profitant des abondantes lectures que j'ai faites sur ce sujet depuis vingt-cinq ans, rédiger une courte brochure qui, plus modestement, essaierait de donner le goût de lire les auteurs antilibéraux.

J'apporterais ainsi ma petite pierre à l'édifice auquel beaucoup d'autres contribuent, certains depuis bien plus d'années que moi. Par ailleurs, je paierais une partie de ma dette de reconnaissance envers des auteurs qui m'ont tant éclairé, en particulier l'abbé Emmanuel Barbier.

J'ai donc pris la plume et, dans mes rares loisirs, j'ai composé ce petit travail sans prétention. Son ambition se résume en un mot : être une invitation à aller puiser directement à la source, celle des écrivains et des docteurs de l'antilibéralisme catholique.

CHAPITRE PREMIER : LE LIBÉRALISME

Le LIBÉRALISME est la grande erreur des temps modernes. Il est à la racine de ces multiples courants de pensée et d'action qui s'appellent la philosophie séparée, le progrès démocratique, la laïcisation de la société, la défense des droits de l'homme, l'avènement du socialisme, et qui tendent tous de leur propre poids vers l'horizon indépassable de l'obscurantisme rationaliste le communisme et ses techniques d'esclavage, et aujourd'hui la dictature sucrée du mondialisme et de *l'American way of life*.

A la base du libéralisme se trouve le refus de l'homme de reconnaître la validité de toute loi, de toute norme, de toute autorité qu'il ne s'est pas donnée lui-même. Et le libéralisme représente en soi le développement systématique de ce principe d'autonomie et d'indépendance de la créature vis-à-vis du Créateur, qui n'est autre que le péché de Satan, puis celui de nos premiers parents au Jardin d'Éden.

Ce libéralisme, il est aisé de le comprendre, est essentiellement contraire à la religion catholique, qui repose sur la reconnaissance par la créature du souverain et absolu domaine de Dieu en toute chose ; et qui s'exprime en plénitude dans le sacrifice de Notre-Seigneur Jésus-Christ sur la croix, s'offrant à Son Père pour les hommes en esprit d'expiation et de soumission : «Devenu obéissant jusqu'à la mort, et la mort de la croix» (Ph II, 8).

Né durant la prétendue Réforme du XVI^e siècle, puis théorisé par les « Philosophes des Lumières », le libéralisme fit en 1789 une brutale irruption dans la société catholique par sa Déclaration des droits de l'homme, qui devait aboutir en peu d'années à la laïcisation complète de la société¹.

Le présent travail a pour objet de présenter successivement le libéralisme «pur» et originel ; son avatar religieux, le «libéralisme catholique» ; enfin et surtout, les auteurs qui se sont dressés contre lui et que l'Histoire regroupe sous le nom «d'école de l'antilibéralisme catholique».

L'ERREUR DU LIBÉRALISME

Nous venons de parler du libéralisme comme de l'erreur majeure de la société moderne. Ce n'est pas faux, mais il faut toutefois se rendre compte dès l'abord qu'il s'agit d'une simplification. Ainsi, dom Paul Benoît, dans son maître-livre *La cité antichrétienne au XIX^e siècle*, les erreurs modernes (premier volume), où il décrit et analyse lesdites erreurs, ne consacre qu'un chapitre sur cinquante au libéralisme. Et le *Syllabus*, sur quatre-vingts propositions, n'en propose que quatre se rapportant explicitement au libéralisme.

C'est que, si la vérité est une, l'erreur est multiple. On ne peut donc pas l'enfermer en une seule formule, une seule direction, une seule expression. Elle foisonne, se disperse, se multiplie, se contredit. Voilà pourquoi, dire que le libéralisme représente l'erreur majeure de la société moderne constitue une schématisation.

Même en se restreignant aux erreurs spécifiquement modernes (nées de Luther) qui se caractérisent par la volonté d'indépendance vis-à-vis de Dieu, de la foi et de l'Église, parler du seul libéralisme relève d'une spécialisation du discours. En effet, si l'on s'arrête aux rapports entre la créature spirituelle et Dieu proposant sa grâce surnaturelle, il faut parler de «naturalisme». Si l'on s'intéresse à l'exercice de la raison humaine en face de la Révélation divine, il faut parler de «rationalisme». Si l'on considère la situation de la volonté vis-à-vis de l'obligation religieuse, il faut parler de «d'indifférentisme». Si l'on examine l'action de la volonté par rapport aux commandements de Dieu, il faut parler de «morale indépendante».

En fait, c'est seulement lorsqu'on parle de la vie sociale et politique par rapport à Dieu et à sa Révélation qu'en rigueur de termes il faudrait employer le mot «libéralisme». Mais l'usage, appuyé sur la pratique usuelle en matière de langage humain (lorsque nous disons, par exemple, «boire un verre d'eau» à la place de «boire le contenu d'un verre d'eau»), a prévalu de regrouper naturalisme, rationalisme, indifférentisme, morale indépendante, etc. sous le vocable de «libéralisme», dans la mesure où, le libéralisme s'attaquant à ce qui est social et public, il est plus facile à apercevoir et à caractériser.

C'est ainsi que l'on rassemble volontiers sous le mot de « libéralisme» l'ensemble des erreurs modernes, en s'attachant particulièrement à l'aspect social et politique. C'en est en ce sens qu'il faut comprendre notre titre.

Le libéralisme en matière de foi et de religion est une doctrine qui prétend émanciper l'homme, à un plus ou moins haut degré, de Dieu, de Sa loi, de Sa Révélation, de Son Église, non seulement sur le plan purement individuel (comme entendait le faire le simple libertin du XVIII^e siècle) mais aussi (et peut-être surtout) sur le plan social et politique.

L'émancipation de Dieu, pourtant fin ultime tant de l'homme que de la société humaine, voilà ce que le libéralisme recherche avant tout. Et pour y parvenir, il établit comme principe fondamental que la liberté est pour l'homme le premier et le principal bien, un bien sacré et absolument inviolable, auquel il n'est aucunement et jamais permis de porter atteinte.

¹ Cf. par exemple : «Les doctrines de la Déclaration des droits de l'homme» in Pierre de Clorivière, contemporain et juge de la Révolution, Gigord, 1926.

Pour le dire en un mot, le libéral est un fanatique d'indépendance, il la prône à tout moment et en tout domaine. Mais d'abord et avant tout dans le domaine politique et social, en tout ce qui touche les actes extérieurs et les rapports des hommes entre eux. La liberté sans limite doit être, d'après lui, le pivot autour duquel s'organisent tous les rapports humains, la norme selon laquelle seront jugées toutes choses. Sera équitable, juste et bon tout ce qui aura cette liberté pour base ; insupportable et mauvais tout ce qui la combattrait, voire l'entraverait. Contre une telle restriction de la liberté, l'insurrection devient, selon l'expression consacrée, « le plus sacré des devoirs ».

Le libéralisme entend donc « libérer » l'homme, non seulement de la violence physique, mais aussi de la crainte des lois et des peines, des dépendances et des nécessités sociales, de l'affirmation d'une vérité universelle, stable et obligatoire, bref des liens de toute nature qui, d'après lui, empêcheraient l'homme d'agir selon son inclination naturelle. Cette liberté individuelle de choix, d'expression et d'action est le bien par excellence, le bien auquel tout doit céder, sauf ce qui est strictement requis pour l'ordre matériel de la société : « Ma liberté s'arrête où commence celle des autres ».

La conséquence immédiate et évidente de ce principe (même si cette conséquence a mis de très longues années à passer dans les faits, et ne l'est encore aujourd'hui que de façon incomplète) est évidemment la séparation de la société politique et de la religion. La religion, en effet, de par son caractère absolu, est le lien le plus fort qui puisse enserrer l'homme. L'une des étymologies qu'on lui attribue classiquement, *religare*, « relier », fait d'ailleurs allusion à ce caractère de lien. Que l'homme individuel puisse choisir personnellement une religion dans le for de sa conscience, qu'il puisse exprimer sa foi et réaliser ses pratiques de culte (dans toute la mesure où cela n'est pas contraire à l'ordre public), fait, bien sûr, partie intégrante de son inviolable liberté. Mais qu'une religion puisse s'imposer autoritairement à tous, tant dans le for de la conscience individuelle que dans le domaine public et politique, c'est la plus intolérable et la plus inacceptable des oppressions. Voilà pourquoi l'expression suprême du libéralisme est la « laïcité », cette volonté de refouler la religion hors de la sphère publique, pour la confiner dans le seul domaine privé.

PÉRIODISATION DE L'ÉCOLE LIBÉRALE

Le terme de « libéralisme » est assez récent. Il paraît dû à Madame de Staël (1766-1817). Toutefois, le fond de cette idéologie est consubstantiel au péché lui-même et remonte donc à la Chute de nos premiers parents, voire à la révolte de Lucifer. C'est entre ces deux bornes (une histoire longue du fond idéologique, une histoire assez récente du mot et de l'idée proprement dite) que doit s'insérer notre tentative de périodisation du libéralisme.

Le père du libéralisme est naturellement le premier révolté, Satan lui-même. Refusant avec orgueil le don surnaturel de la grâce parce qu'il ne voulait pas dépendre davantage de son Auteur et Bienfaiteur, résolu à atteindre la béatitude par ses propres forces et en vertu de ses choix personnels, se complaisant dans les qualités de sa splendide nature, il lança dans les profondeurs du Ciel le grand cri de rébellion : *Non serviam*, « Je ne servirai pas, je n'obéirai pas ». A cette audace sacrilège, l'archange saint Michel opposa victorieusement l'affirmation du droit suprême de Dieu à l'obéissance de ses créatures : *Qui ut Deus ?*, « Qui est comme Dieu ? »

Cette première origine du libéralisme, Léon XIII nous l'indique explicitement dans son encyclique *Libertas* consacrée à la liberté, au moment précis où il aborde le libéralisme : « Il en est un grand nombre qui, à l'exemple de Lucifer, de qui est ce mot criminel : Je ne servirai pas, entendent par le nom de liberté ce qui n'est qu'une pure et absurde licence. Tels sont ceux qui appartiennent à cette école si répandue et si puissante et qui, empruntant leur nom au mot de liberté, veulent être appelés Libéraux » (Actes, II, p. 187).

A la suite de la révolte luciférienne, vint pour nos premiers parents la tentation du démon déguisé sous l'apparence du serpent. Ils y cédèrent et corrompirent ainsi la belle nature humaine reçue de Dieu pour eux-mêmes et pour leurs descendants, sans oublier la perte du don suprême de la grâce sanctifiante qui les rendait amis de Dieu. La malheureuse humanité, dont toutes les puissances inférieures subissaient désormais les excitations de la concupiscence, dont la raison ignorante et révoltée rencontrait les plus graves difficultés à connaître Dieu et à Le servir, alla de péché en péché, d'erreur en erreur, de passion en passion, tandis que les institutions, les législations et même le sentiment religieux se corrompaient et se dissolvaient.

* * *

Dans le sens que nous venons de dire, on pourrait affirmer que le libéralisme a toujours existé comme tendance, comme pratique, comme réalité quotidienne. Toutefois, c'est seulement au XVI^e siècle, avec Luther, qu'il a commencé à se poser en système intellectuel et à se constituer en doctrine explicite.

Le moine augustin secoue l'autorité doctrinale de l'Église et érige, dans le domaine religieux, la liberté individuelle comme principe et norme suprême, sous le nom de « libre examen ». Certes, au départ, il entend se cantonner à ce seul domaine religieux et ne rien changer en matière philosophique, politique, économique, etc. Cependant, la logique des idées est toujours plus forte que les intentions ou les souhaits de ceux qui les émettent. Si le principe du libre examen est vrai en matière religieuse (c'est-à-dire dans le domaine le plus

élevé et le plus important de la vie humaine), on voit mal pourquoi il ne pourrait pas, pourquoi il ne devrait pas s'appliquer à tout le reste de la vie humaine.

Le désordre commence toujours par l'intelligence. La philosophie d'Aristote, rectifiée et amplifiée par saint Thomas d'Aquin grâce au trésor de l'enseignement de l'Écriture et des Pères de l'Église, se présentait à la fois comme le développement systématique des intuitions fondamentales du sens commun (ou bon sens) et comme la parfaite armature conceptuelle qui permettait d'accueillir et d'organiser le dogme révélé. Sa grandeur était d'être pleinement fidèle aux règles de la raison en même temps que rigoureusement en accord avec les vérités de la foi.

Cette union féconde fut brisée par Descartes, le père de la philosophie «moderne» ou «séparée». S'affranchissant et s'éloignant de la tradition thomiste et scolastique, il voulut reconstruire par lui-même tout l'édifice de la pensée, en se libérant de la foi, de la tradition et de la nature des choses. Intellectuellement, Descartes est déjà le type du vrai libéral, puisque pour lui l'intelligence n'est plus mesurée par le réel et humblement soumise à lui, mais qu'au contraire elle est indépendante de ce réel et le mesure.

Kant n'eut plus qu'à tirer les conséquences et à opérer, comme il l'écrivait, la «révolution copernicienne de la philosophie». Désormais, ce ne sera plus l'objet, le réel, qui déterminera le sujet, l'esprit connaissant : ce sera, au contraire, le sujet, l'esprit connaissant, qui imposera ses règles, ses volontés voire ses caprices à l'objet, au réel. Tel était, en effet, le prix à payer pour réaliser la parfaite autonomie de l'intelligence humaine et la délivrer de la «servitude» de la vérité objective et obligatoire.

Les prétendus Philosophes du XVIII^e siècle, au premier rang desquels Voltaire, relayés par la Franc-Maçonnerie, entreprirent de parachever le travail de Luther, en rejetant non seulement l'Église, mais toute Révélation surnaturelle (lorsqu'il rugissait : «Écrasez l'Infâme», le patriarche de Ferney ne parlait pas, contrairement à une opinion courante, de l'Église catholique, mais visait directement Jésus-Christ), et même, pour certains d'entre eux, toute existence de Dieu et toute spiritualité (*a fortiori* immortalité) de l'âme.

Vint enfin Rousseau, qui libéra les puissances du sentiment de la domination de la raison, ouvrant ainsi la voie au romantisme et, après lui, à tous les surréalismes. En même temps, le Genevois mettait radicalement en cause le caractère naturel de la société («L'homme est un animal politique», disait Aristote), libérant ainsi l'homme de son lien obligatoire avec ses semblables et avec les institutions sociales.

A la fin du XVIII^e siècle, les principes étaient donc tous posés : libération par rapport à l'Église, à la Révélation, à Dieu lui-même ; libération par rapport à la vérité objective ; libération par rapport à l'ordre intérieur de l'homme ; libération par rapport à la société. Il ne restait plus qu'à pousser à leurs plus extrêmes conséquences ces principes et surtout à les faire pénétrer au plus profond de la vie humaine et de la société, notamment par un programme très systématique de «laïcisation», c'est-à-dire, en bon français, de déchristianisation, d'athéisation et finalement de matérialisation. Ce fut évidemment le cas au cours de la Révolution dite française et, peu ou prou, dans tous les régimes qui lui ont succédé et s'en sont inspirés.

C'est précisément cette dernière étape, étape de systématisation politique et sociale des diverses «libérations» qui, au XIX^e siècle, s'est appelée elle-même le libéralisme et que l'on nomme communément ainsi.

Au XX^e siècle et à notre époque, les principes libéraux se sont tellement diffusés, ont pénétré si profondément dans les mentalités et les institutions, qu'on peut dire que le libéralisme comme mouvement intellectuel et politique autonome a disparu, devenu consubstantiel à la société moderne, tout le monde (si l'on peut détourner le mot qui l'on prête au gaullisme) «étant, ayant été ou devant devenir libéral».

Si nous résumons notre périodisation, nous dirons que le libéralisme est ce mouvement intellectuel et politique qui a fleuri au XIX^e siècle comme application systématique des erreurs qui ont émergé entre le XVI^e et le XVIII^e siècles, la forme organisée de ce mouvement ayant et quelque sorte disparu au XX^e siècle, victime de son succès et de sa victoire écrasante sinon totale.

CRITIQUE DU LIBÉRALISME

Le libéralisme a été magnifiquement réfuté dans un encyclique fondamentale de Léon XIII, *Libertas*, consacré à la liberté et au libéralisme, et que tout catholique devrait connaître quasi par cœur.

Les deux premières phrases de ce texte méritent qu'on les cite intégralement pour leur beauté, leur profondeur et leur caractère définitif : «La liberté, bien excellent de la nature et apanage exclusif des êtres doués d'intelligence ou de raison, confère à l'homme une dignité en vertu de laquelle il est mis entre les mains de son conseil et devient le maître de ses actes. Ce qui, néanmoins, est surtout important dans cette prérogative, c'est la manière dont on l'exerce, car de l'usage de la liberté naissent les plus grands maux comme les plus grands biens».

Le pape signale qu'un grand nombre d'hommes croient que l'Église est l'adversaire de la liberté humaine. La cause en est, note-t-il, dans l'idée défectueuse et comme à rebours qu'ils se font de la liberté.

La liberté, comme il l'a souligné, constitue un attribut qui n'appartient qu'aux êtres doués de raison ou d'intelligence. En effet, les êtres animés non rationnels (c'est-à-dire les animaux) sont prédéterminés par leurs

instincts, non seulement en ce qui concerne le but (se protéger du froid, dormir, accueillir la nichée), mais encore en ce qui concerne les moyens d'atteindre ce but (ils savent construire tel type de nid très précis, différent des nids de toutes les autres espèces). Saint Thomas nous dit qu'ils sont déterminés *ad unum*, à un seul but et à un seul moyen de l'obtenir que leur dicte l'instinct.

Les êtres rationnels, au contraire, connaissant par la raison le rapport entre les moyens et le but, peuvent choisir le moyen le plus adéquat pour atteindre le but recherché. C'est très précisément ce que l'on appelle la liberté, qui n'est pas autre chose que la faculté de choisir entre les moyens qui conduisent à un but déterminé.

Cependant, la liberté s'enracine dans la volonté, faculté de rechercher un bien, un but, mais aussi faculté qui «prend ses informations», si l'on peut dire, de la raison qui la guide et l'éclaire. En ce sens, il faut dire que la liberté est la faculté de choisir les moyens conduisant à un but ou bien conforme à la raison.

Il est donc absolument faux de prétendre que la liberté consisterait à «choisir entre le bien et le mal». Car soit il s'agit du but de notre action, mais celui-ci doit obligatoirement être conforme à la raison, ce qui exclut le mal moral ; soit il s'agit des moyens de parvenir à ce but, mais ceux-ci sont intrinsèquement liés au but et ne peuvent être mauvais si celui-ci est bon.

Encore moins la liberté consiste-t-elle à «faire ce que je veux», dans le sens de suivre tous mes caprices, toutes mes fantaisies, toutes mes passions. La volonté, appétit rationnel, doit être sous l'entière emprise de la raison. C'est donc un complet désordre de vouloir contre l'ordre vrai de la raison.

Sans doute (et nous ne le savons que trop bien par l'expérience) il arrive que nous recherchions un but qui n'a que l'apparence du bien, qui nous donne l'illusion du bien, mais qui n'est en réalité pas conforme à la raison, qui est déraisonnable, absurde, bref qui est un mal. Cette capacité à rechercher un mal n'est cependant pas une qualité en nous, mais plutôt l'indice de l'imperfection de notre nature, de l'infirmité de notre liberté.

Notre raison peut se tromper, nous pouvons tomber dans l'erreur (et nous y tombons effectivement) : pourtant, personne n'a jamais affirmé que se tromper soit une qualité, un bienfait, une joie, une grâce. Au contraire, nous sommes humiliés lorsque nous nous apercevons de notre erreur.

Eh bien ! de même que pouvoir se tromper, et se tromper réellement, est un défaut dans notre intelligence ; de même, s'attacher à un bien apparent, vouloir ce qui est en réalité un mal, tout en étant en quelque sorte une marque de la liberté (comme la maladie est en quelque sorte une marque de la vie), est un défaut de la liberté. C'est pourquoi Dieu, perfection infinie, est souverainement libre mais ne peut en aucune manière vouloir le mal.

Saint Thomas éclaire la question de l'infirmité de notre liberté, lorsqu'il commente les paroles de l'Évangile selon saint Jean : «Celui qui commet le péché est esclave du péché» (Jn VII, 34). Il se fait d'abord cette objection : «L'esclave n'est pas mû par sa propre liberté, mais par celle de son maître ; or, celui qui pèche se meut par sa propre liberté, donc il n'est pas esclave».

Et il répond : «Tout être est ce qui lui convient d'être selon sa nature. Donc, quand il se meut par un agent extérieur, il n'agit pas lui-même, mais par l'impulsion d'autrui, ce qui est le propre d'un esclave. Or, selon sa nature, l'homme est raisonnable : quand donc il se meut selon la raison, c'est par un mouvement qui lui est propre, et il agit par lui-même, ce qui est le fait de la liberté. Mais quand il pèche, il agit contre la raison, et c'est alors comme s'il était mis en mouvement par un autre et qu'il fût retenu par une domination étrangère. C'est pour cela que celui qui commet le péché est esclave du péché»¹.

C'est ce qu'avait compris assez nettement la philosophie antique, nous dit Léon XIII, laquelle affirmait que nul n'est libre que le sage, c'est-à-dire celui qui vit constamment en suivant les indications de la raison.

Les indications de la raison prescrivant le bien à accomplir, cela s'appelle la loi. Cette loi est à la fois intérieure et extérieure. Intérieure, en tant qu'elle n'est en nous que l'expression de la raison pratique, c'est-à-dire de cette partie de la raison qui porte sur les choses à faire. Extérieure, car l'homme n'est qu'une créature, et que l'ordre du monde, la constitution de sa propre nature, le fonctionnement de sa liberté ont été disposés et réglés par le Créateur lui-même.

C'est ainsi que l'homme, pour orienter sa volonté vers le bien, dispose de la loi naturelle, qui règle la Création en tant que telle ; de la loi surnaturelle (Révélation et grâce), qui règle le destin proposé par Dieu gratuitement à l'homme au-delà de ses forces et exigences naturelles ; de la loi humaine, notamment civile, qui règle ces mille détails de la vie humaine qui ne sont pas déterminés directement par la nature des choses.

Léon XIII souligne que si, dans les discussions qui ont cours sur la liberté, on entendait cette liberté honnête qui découle de la raison éclairée par la loi, il n'y aurait aucune difficulté. Mais certains, les partisans du naturalisme et du rationalisme en matière de philosophie, les partisans du libéralisme dans l'ordre moral et civil, refusent toute loi supérieure à la raison considérée comme absolument indépendante, rejettent toute règle s'imposant à cette raison. Selon les libéraux, il n'y aurait aucune puissance divine à laquelle on soit tenu d'obéir, mais chacun serait à soi-même sa propre loi souveraine.

De ce fait, la société elle-même, qui ne serait que l'union des individus humains parfaitement indépendants, devrait s'affranchir de toute référence à une autorité supérieure à elle-même et à sa libre volonté générale. De

¹ Saint Thomas d'Aquin, *Super Evangelium sancti Joannis lectura*, Marietti, 1952, numéro 1204.

là, une volonté systématique de laïcisation, dont la forme la plus achevée est la séparation de l'Église et de l'État. De là aussi le refus de toute morale imposée et obligatoire, «vestige de l'ordre judéo-chrétien».

Certes, nous dit le libéralisme, chacun peut librement et privément, dans le respect des lois et de l'ordre public, professer telle religion et telle croyance qui lui plaît, seul ou en groupe, en privé et en public. Mais il ne peut les imposer aux autres, encore moins à la société comme telle. Considérée du côté des groupes religieux, c'est ce que l'on appelle la liberté des cultes. Considérée du côté des individus, c'est ce que l'on nomme la liberté de conscience.

Par ailleurs, toujours dans le respect d'autrui et des lois, chacun a le droit d'exprimer sa pensée par tous les moyens, oraux et écrits, qu'il juge opportuns. C'est ce que l'on désigne comme la liberté d'expression.

Laïcité, liberté des cultes, liberté de conscience, liberté d'expression : comme il est facile de le constater au seul exposé de leur définition, ces prétendues libertés se sont affranchies de tout lien avec une vérité objective, de tout rapport avec une loi transcendante, de toute relation avec Dieu. Elles ne sont pas autre chose que les fausses libertés du libéralisme, qui détruisent en réalité la liberté elle-même et rendent l'homme esclave de ses passions, donc étranger à sa condition d'être raisonnable.

CHAPITRE DEUXIÈME : LE LIBÉRALISME CATHOLIQUE

Si le LIBÉRALISME, ce rejet direct de l'autorité divine, fut la grande erreur politique et sociale du XIX^e siècle (avec de tragiques prolongements aux XX^e et XXI^e siècles), il ne sévit malheureusement pas exclusivement hors de l'Église. Au sein même de l'Église, une erreur parallèle l'a accompagné, erreur qu'on a appelée, en un éloquent oxymoron, le «libéralisme catholique».

On peut, en effet, définir le libéralisme catholique comme la volonté (fort étrange, au demeurant) d'unir dans une même pensée et une même pratique le libéralisme, tel que nous l'avons précédemment défini, et le catholicisme, tel que tous les siècles nous le présentent.

Bien sûr, si l'on définit le libéralisme comme le simple équivalent d'une autonomie vis-à-vis de la loi divine, en bon français comme un autre nom du péché, le libéralisme catholique devient coextensif à L'Histoire de l'Église : car déjà les Apôtres dans leurs Épîtres dénoncent des rébellions contre l'autorité ecclésiastique, des actes d'orgueil et d'insoumission, des hérésies, des fautes contre la morale, etc.

Cependant, affirme le dicton, «Qui trop embrasse, mal étirent». Si le libéralisme catholique était tout péché commis par un catholique, il serait bien près de n'être rien du tout de définissable. Il est plus sage et plus vrai de définir le libéralisme catholique en un sens strict, comme conséquence du libéralisme précédemment défini au sens strict, à savoir la volonté d'inscrire dans l'ordre politique et social l'autonomie de l'homme vis-à-vis de Dieu, de sa Révélation et de son Église.

PÉRIODISATION DE L'ÉCOLE CATHOLIQUE LIBÉRALE

Nous retrouvons donc évidemment, et sans surprise, les prémisses du catholicisme libéral au XVI^e siècle, avant même Luther (et comme un terrain favorable où le luthéranisme a pu naître et se développer), notamment lors de la Renaissance semi-païenne, par exemple dans un personnage comme Érasme, le prince des «humanistes», le moine et le prêtre sans vocation qui, bien qu'étant toujours resté officiellement catholique, a enseigné une théologie à saveur naturaliste sur fond d'appels permanents à la «tolérance».

En négligeant les protestants (qui, s'ils sont libéraux, ont cessé rapidement d'être catholiques), nous pouvons signaler en France les «Politiques» qui, constituant durant les guerres de religion un tiers parti entre les catholiques (ligueurs) et les protestants, enseignaient qu'il était opportun pour le bien du royaume de mettre la question religieuse de côté : attitude assez typiquement catholico-libérale.

Durant la Révolution dite française, il faut évidemment mentionner le clergé «constitutionnel» qui, pour soutenir les idées politiques nouvelles, n'hésita pas à provoquer une forme de schisme d'avec l'Église romaine.

Mais ces personnages et mouvements d'idées, ainsi que bien d'autres similaires, ne furent que des ébauches du catholicisme libéral historique. Pour que celui-ci existât au sens propre, il fallait que le libéralisme existât lui aussi au sens propre: or, nous l'avons vu, le libéraliser dans sa forme historiquement déterminée n'a surgi qu'au XIX^e siècle. C'est donc au XIX^e siècle que le libéralisme catholique s'est véritablement constitué.

Et cela par le biais d'un homme extraordinaire qui est en même temps l'un des créateurs... de l'antilibéralisme catholique. Cet homme domine de sa stature le XIX^e siècle catholique français, bien qu'il ait quitté l'Église et le sacerdoce par une apostasie retentissante, avant d'être enterré sans aucune cérémonie religieuse, dans la fosse commune, ayant refusé jusqu'à l'ultime instant toute visite d'un prêtre. Il s'agit bien entendu, chacun l'aura reconnu, de l'abbé Félicité de Lamennais.

Éveilleur d'âmes, Lamennais réunit autour de lui une impressionnante pléiade qui devait marquer tout le XIX^e siècle catholique. Les noms de Boré, Guéranger, Gerbet, Lacordaire, Montalembert, Morel, Rohrbacher, Salinis, Sainte-Foi suffiraient pour établir le rayonnement c tout autre.

Ces prochaines gloires de l'Église (le futur Supérieur général des Lazaristes, le futur restaurateur des Bénédictins, deux futurs évêques, le futur restaurateur des Dominicains, le futur historien des Moines d'Occident

et de sainte Élisabeth de Hongrie, le futur auteur de *l'Histoire universelle de l'Église*, etc.) furent entraînés par lui d'abord dans une ardente polémique ultramontaine, royaliste et contre-révolutionnaire. Puis, quand Lamennais se fut trouvé déçu des rois, il enrôla ses disciples dans une ardente polémique ultramontaine et libérale. Enfin, quand il se fut aussi trouvé déçu des papes, il tenta, heureusement sans succès, de les entraîner dans une ardente polémique naturaliste et libérale, voire socialiste.

C'est donc dans sa deuxième période, celle du journal *L'Avenir*, en 1830, que Lamennais «inventa» littéralement le libéralisme catholique. La devise du journal était d'ailleurs sans équivoque : «Dieu et la liberté».

Certains de ses disciples et collaborateurs restèrent attachés aux thèses de sa première période : par exemple, dom Guéranger, l'abbé Jules Morel ou l'abbé Rohrbacher. Ce furent les catholiques antilibéraux.

D'autres, comme Lacordaire ou Montalembert, s'attachèrent plutôt aux thèses de sa deuxième période, sans le suivre toutefois dans sa troisième période. Ce furent les catholiques libéraux. Le restaurateur des Dominicains a décrit d'une phrase saisissante ce que voulaient être ces catholiques libéraux : «Catholiques pénitents et libéraux impénitents»¹.

* * *

Cette tentative catholique libérale de Lamennais aurait sans doute été un simple feu de paille (le journal *L'Avenir* dura à peine un an) si elle n'avait rencontré un courant d'idées qui souhaitait conserver le catholicisme dans les dogmes et dans les mœurs, mais qui voulait en même temps accepter pleinement les principes de la Révolution de 1789 et les institutions nées de ce grand bouleversement. Avec beaucoup de finesse, Émile Poulat a appelé ce courant (qu'on a tendance à négliger, voire à oublier, alors que son importance est capitale pour la compréhension de l'Église au XIX^e siècle) le «catholicisme bourgeois»².

C'est la jonction entre le libéralisme de certains disciples de Lamennais et le catholicisme bourgeois, sous la monarchie de Juillet, qui constitua ce qu'à proprement parler on nomme le catholicisme libéral.

* * *

A quel moment se clôt la carrière de ce courant d'idées ? La question est un peu difficile. Tel qu'il s'est exprimé et constitué historiquement, il faut lui donner la même date de disparition que l'antilibéralisme catholique (comme nous le verrons plus loin), à savoir le grand cataclysme de 1914. Après cette date, la donne change radicalement, la transmission n'est plus assurée, les hommes et les institutions (notamment les revues) ont disparu.

Mais si l'on considère la doctrine elle-même, ce qu'elle portait, ce qu'elle espérait, ce qu'elle attendait, alors la fin du mouvement catholique libéral doit être daté beaucoup plus tardivement, très exactement du 7 décembre 1965, jour où le pape Paul VI promulgua la Déclaration conciliaire sur la liberté religieuse *Dignitatis humanæ*.

Nous devons, en effet, nous souvenir de l'affirmation de Lamennais publiée dans *L'Avenir* : nous réclamons, s'écriait-il, «la liberté de conscience ou la liberté de religion, pleine, universelle, sans distinction comme sans privilège ; et, par conséquent (...) la totale séparation de l'Église et de l'État, séparation écrite dans la Charte, et que l'État et l'Église doivent également désirer. (...) Cette séparation nécessaire, et sans laquelle il n'existerait pour les catholiques nulle liberté religieuse, implique la suppression du budget ecclésiastique»³. Cette affirmation représentait en fait sa revendication centrale, et l'essence même du catholicisme libéral. Dans le prospectus de fondation de *L'Avenir*, Lamennais écrivait déjà : «Tous les amis de la religion doivent comprendre qu'elle n'a besoin que d'une seule chose : la liberté».

Or, cette revendication a été pleinement satisfaite par la déclaration *Dignitatis humanæ*. Comme le souligne le sénateur Marcel Prélot dans son ouvrage *Le catholicisme libéral* : «Le catholicisme libéral (...) connaît des victoires ; il pointe avec la circulaire d'Eckstein en 1814 ; il fulgure avec l'essor de *L'Avenir* en automne 1830 ; il connaît des victoires, des crises alternées ; jusqu'à ce que le message de Vatican II aux gouvernants marque sa fin : ses revendications fondamentales, éprouvées et épurées, étant reçues par le Concile lui-même. Aussi est-il possible aujourd'hui de considérer le libéralisme catholique, tel qu'en lui-même enfin l'éternité le change. Il échappe aux confusions qui ont encombré sa carrière, qui, à certains moments, ont failli le clore prématurément ; il apparaît ainsi qu'il fut réellement non pas une suite d'illusions pieuses, professées par des ombres diaphanes et chlorotiques, mais comme une pensée engagée, ayant au cours d'un siècle et demi mis son empreinte sur les esprits et sur les lois, avant de recevoir l'accueil bienveillant de cette Église qu'il avait si bien servie, mais dont il avait été si souvent méconnu»⁴.

Le message de Vatican II aux gouvernants était effectivement un résumé saisissant de la victoire intellectuelle du catholicisme libéral dans les hautes sphères de l'Église, et par la même occasion l'annonce de sa

¹ Mot du père Lacordaire. Cf. Charles de Montalembert, *Le père Lacordaire*, Douniol, 1862, p. 247.

² Émile Poulat, *Le catholicisme sous observation*, Centurion, 1983, pp. 186-187.

³ Cité par Nicolas Fonck, *Félicité de Lamennais*, Dictionnaire de théologie catholique, Letouzey et Ané, VIII, col. 2491.

⁴ Marcel Prélot, *Le catholicisme libéral*, Armand Colin, 1969.

disparition en tant que mouvement particulier : «Que demande-t-elle de vous, cette Eglise, après deux mille ans bientôt de vicissitudes de toutes sortes dans ses relations avec vous, les puissances de la terre ; que demande-t-elle aujourd'hui ? Elle vous l'a dit dans un des textes majeurs de ce Concile : elle ne vous demande que la liberté»¹.

CRITIQUE DU LIBÉRALISME CATHOLIQUE

Le libéralisme, cette négation radicale des principes les mieux établis de la religion et de la raison, aurait dû susciter une réprobation universelle dans les cœurs catholiques. Comme nous l'avons dit, il se trouva pourtant au milieu du peuple fidèle, même après les sacrilèges excès de 1793, des hommes qui, tout en se proclamant les fils soumis de l'Église, donnèrent publiquement leur adhésion² aux «immortels principes de 89».

Par eux pénétra au cœur de l'édifice catholique ce mélange de principes³, cette incohérence doctrinale et pratique⁴ qui devait causer tant de ravages dans l'Église désorganiser la résistance et miner les énergies. « Car le catholique libéral n'est ni catholique ni libéral. Je veux dire par là, sans douter encore de sa sincérité, qu'il n'a pas plus la notion vraie de la liberté que la notion vraie de l'Église. Catholique libéral tant qu'il voudra ! Il porte un caractère plus connu, et tous ses traits font également reconnaître un personnage trop fréquent dans l'Histoire de l'Église : sectaire, voilà son vrai nom »⁵.

«La Révolution, disait Albert de Mun le 16 novembre 1878, n'est ni un acte, ni un fait, elle est une doctrine sociale, une doctrine politique qui prétend fonder la société sur la volonté de l'homme au lieu de la fonder sur la volonté de Dieu, qui met la souveraineté de la raison humaine à la place de la loi divine. C'est là qu'est la Révolution ; le reste n'est rien, ou plutôt tout le reste découle de là»⁶. C'est pourquoi la société moderne, issue de la Révolution, veut être résolument laïque, c'est-à-dire veut exclure positivement toute intervention de la religion dans la marche des affaires politiques et sociales. Si elle tolère la religion dans le sanctuaire de la conscience individuelle, si elle admet à la rigueur l'Église à titre d'association particulière, elle rejette les droits de celle-ci comme société parfaite et indépendante, et bannit absolument toute immixtion d'un pouvoir religieux quelconque dans la vie de la cité. C'est ce que le laïcisme appelle «défendre la liberté de conscience contre les prétentions du cléricalisme»⁷.

Un tel refus délibéré est une atteinte directe à la Royauté de Jésus-Christ, et un outrage aux droits de Dieu comme Créateur de la société humaine. Aussi l'Église, investie de la mission de prêcher l'Évangile à toute créature et d'enseigner toutes les nations (Mt xxviii, 18-20 ; Mc xvi, 15-16), ne peut composer avec une telle erreur et se sent tenue encore plus d'affirmer opportune importune (II Tm IV, 1-2) la nécessité absolue du Règne de Notre Seigneur Jésus-Christ sur les personnes, les familles et les sociétés : «Il faut qu'Il règne» (II Co xv, 25). Et, dans la mesure de ses moyens, elle s'efforce de promouvoir ce Règne de justice et d'amour⁸ et en exprime les principes dans son droit, spécialement dans ce que l'on nomme le «droit public de l'Eglise», qui règle ses relations avec les sociétés civiles.

L'opposition de ces deux principes, celui du laïcisme et celui de l'Église de Jésus-Christ, engendre cette persécution incessante des catholiques, depuis deux siècles, par le rationalisme triomphant, tantôt sous une forme, tantôt sous une autre. Une telle opposition désole le catholicisme libéral, qui rêve d'opérer la réconciliation de l'Eglise et du siècle⁹. Mais il voit avec évidence que la société laïciste, émancipée de Jésus-Christ et de la foi¹⁰ n'est nullement disposée à y retourner, ni non plus prêt à accorder à l'Eglise catholique la place qui lui revient de droit. En outre, lorsque les docteurs du laïcisme exposent qu'un tel statut d'union de l'Eglise et de l'État, de la foi et de la raison, possible et peut-être même souhaitable à une certaine époque, ne l'est plus à la nôtre, compte tenu de l'évolution sociale, il n'est pas loin de souscrire à leur propos.

Aussi se tourne-t-il vers l'Église, persuadé que le principal obstacle à cette réconciliation nécessaire vient d'elle, et particulièrement des exagérations de son droit public, inadapté à la société moderne. A notre époque affirme-t-il, il n'est plus ni possible ni souhaitable que la religion catholique soit considérée comme l'unique re-

¹ Concile oecuménique Vatican II, Centurion, 1967, p. 728.

² Cf. par exemple *Les principes de 89 et la doctrine catholique*, par un professeur de grand séminaire (abbé Léon Gardard), mis à l'Index le 3 avril 1862, et la critique qu'en fait l'abbé Jules Morel, *Somme contre le catholicisme libéral*, Palmé, 1876, t. I, pp. 345-400. Ainsi que le remarque l'abbé Morel : «Le catholicisme libéral, c'était la Révolution de 89 approuvée, baptisée, sacrée par l'Église» (ibid., p. I).

³ Pie IX, discours du 16 juin 1871.

⁴ Cf. Louis Billot, *De Ecclesia Christi*, 3^e édition, Université Grégorienne 1929, II, pp. 51-59 ; A. Roussel, *Libéralisme et catholicisme*, Ligue apostolique, 1926, p. 71.

⁵ Louis Veuillot, *L'illusion libérale*, in Œuvres complètes, Lethielleux, X, p. 320.

⁶ Albert de Mun, *Discours*, 3^e édition, Poussielgue, 1902, II, p. 287.

⁷ Pie IX, allocution *Maxima quidem* du 9 juin 1862 ; cardinal Pie, Œuvres, Oudin, V, pp. 170-209.

⁸ Préface de la messe pour la fête du Christ-Roi ; cf. Pie XI, *Quas primas*

⁹ L'ouvrage de Mgr Ireland, *L'Église et le siècle*, traduit et présenté par l'abbé Félix Klein, fut un des manifestes de «l'américanisme» condamné par Léon XIII le 22 janvier 1899 avec la lettre *Testem benevolentiae*.

¹⁰ Cardinal Pie, Œuvres, Oudin, V, p. 8 et p. 172.

ligion de l'État, à l'exclusion de toute autre¹. L'Église doit comprendre que la société a évolué et, coupant les chaînes qui la maintiennent sur les rives du Moyen Âge, se situer résolument dans le monde pluraliste d'aujourd'hui². Il est nécessaire de faire des concessions, de reléguer l'intransigeance caduque du droit public ecclésiastique dans la poussière de la thèse³, afin de reprendre sur des bases plus saines l'évangélisation de la société, qui a été freinée voire stoppée par ce regrettable conflit⁴. Ainsi, selon la fine remarque de l'abbé Jules Morel, «le catholique libéral est celui qui, pour la sauvegarde de l'Église, préfère le droit commun au droit canonique»⁵.

COMBATTRE LE CATHOLICISME LIBÉRAL

Le magistère de l'Église ne faillit évidemment pas à sa mission devant la diffusion, dans le sein même et au cœur de l'Église⁶, d'erreurs si pernicieuses sur l'Église et la société. Loin de se réconcilier et de transiger avec le progrès, le libéralisme et la société moderne⁷, ainsi que le voulaient les novateurs, les pontifes romains condamnèrent et réprouvèrent, durant plus de cent cinquante ans, le catholicisme libéral par les documents les plus explicites et les plus solennels⁸. Ce fut le cas notamment d l'immortel *Syllabus* de Pie IX, qui éclata comme un cou de tonnerre⁹, et dont le saint pontife rappelait en 1876 qu'il condamnait directement et proprement les erreurs du libéralisme soi-disant catholique¹⁰.

Hélas ! Ces condamnations glissèrent sur les âmes fuyantes des catholiques libéraux¹¹. Ceux-ci courbèrent un moment la tête, mais pour la relever aussitôt¹² et continuer, au besoin secrètement¹³, à nourrir et à propager les germes funestes de l'erreur¹⁴.

Qu'auraient pu faire les papes, face à cette montée continue du libéralisme, s'ils avaient été seuls pour soutenir la lutte¹⁵ ? Heureusement, des évêques, des prêtres, de simples laïcs, animés du véritable zèle selon Dieu, vinrent à leur secours. Ils savaient que, sans la grâce, l'homme ne peut rien dans l'ordre du salut ; mais ils savaient également que la foi est la racine de la grâce. «Nous ne pouvons rien sans la grâce, écrivait le cardinal Pie, or la grâce a fait une alliance indissoluble avec la doctrine»¹⁶. Et il ajoutait : «L'intégrité de notre orthodoxie, la délicatesse et la virginité de notre foi, l'entière subordination de notre entendement et de notre volonté à l'autorité de notre mère la sainte Église, composent la plus belle parure de notre âme ; et c'est là aussi le plus fort rempart de notre vertu. Quand l'idée chrétienne fléchit, quand elle gauchit, bientôt la conduite n'est plus si ferme, ni si droite. Je l'ai dit tout à l'heure : nous ne pouvons rien sans la grâce, et l'on n'amènera pas la grâce à divorcer avec la doctrine. Voilà pourquoi, si le sens chrétien était atténué en nous, notre apostolat en serait irrémédiablement atteint»¹⁷.

La charité, la vie de la grâce, est donc la vérité en acte, la foi vive, «afin qu'ils soient sanctifiés dans la véri-

¹ Proposition 17 condamnée par le *Syllabus*.

² Yves Congar, *La crise dans l'Église et Mgr Lefebvre*, Cerf, 1976, p. 51 et p. 54.

³ Sur la distinction entre «thèse» et «hypothèse», cf. A. Roussel, *Libéralisme et catholicisme*, Ligue apostolique, 1926, pp. 92-100.

⁴ «Ces dimensions, christocentriques et pneumatocentriques, accentuées par la constitution [*Lumen gentium* du concile Vatican II], sont appelées à opérer la libération définitive de la captivité babylonienne qu'a subie l'Église dans ces derniers siècles, en vivant sous le régime du droit public ecclésiastique» (O. Gonzalez Hernandez, *La nouvelle conscience de l'Église et ses présupposés historico-théologiques*, in *L'Église de Vatican II*, collection *Unam Sanctam*, Cerf, 1966, II, p. 194. Cf. également *ibid.*, p. 205).

⁵ Jules Morel, *Somme contre le catholicisme libéral*, Palmé, 1876, I, p. LXI.

⁶ Pie X, encyclique *Pascendi*, in Actes III, p. 86.

⁷ Proposition 80 condamnée par le *Syllabus*.

⁸ «Les fantaisies absurdes des catholiques libéraux, que le Siège apostolique a souvent condamnées» (Bref de Pie IX à l'abbé Jules Morel, *Somme contre le catholicisme libéral*, Palmé, 1876, I, non paginé) Cf. Emmanuel Barbier, *Histoire du catholicisme libéral et du catholicisme, social en France*, Cadoret, 1923-1924, I, p. 223, note 23 ; Grégoire Celier *Essai bibliographique sur l'antilibéralisme catholique*, 1986, pp. 61-68.

⁹ Cf. par exemple Lecanuet, Montalembert, Poussiégue, 3^e édition, 1905, III, chapitre XVIII ; J. Brugerette, *Le prêtre français et la société contemporaine*, Lethielleux, 1933, I, p. 219.

¹⁰ Pie IX, Bref du 11 décembre 1876 à un journal catholique de Rodez.

¹¹ Pie X, lettre *Notre charge apostolique*, in Actes V, p. 125.

¹² Pie X, encyclique *Pascendi*, in Actes III, p. 89.

¹³ Pie X, motu proprio *Sacrorum antistitum*, in Actes V, p. 141 ; cardinal Pie, *Œuvres*, Oudin, II, pp. 340-341.

¹⁴ Pie IX, Bref du 28 juillet 1873 au Cercle catholique de Quimper ; Bref du 9 juin 1873 au Comité catholique d'Orléans. Cf. Léon XIII, Actes : p. 47 ; Pie XI, Actes I, pp. 171-172 ; Pie XII, *Documents* 1950, pp. 311-31 Cf. également *Critique du libéralisme*, numéro 95, p. 762 ; G. Weill, *Histoire du catholicisme libéral en France*, Alcan, 1909, pp. 289-290.

¹⁵ «*De gentibus non est vir mecum*», s'écriait saint Pie X en avril 1912. Cf. Émile Poulat, *Intégrisme et catholicisme intégral*, Casterman, 1969, p. 100 ; *Critique du libéralisme*, numéro 102, p. 414 ; Grégoire Celier, «Saint Pie X et la Fraternité Saint-Pie V», *Vu de haut* numéro 11, printemps 2003, p. 156.

¹⁶ Cardinal Pie, *Œuvres*, Oudin, III, p. 415.

¹⁷ Cardinal Pie, *Œuvres*, Oudin, III, p. 417 ; Cf. IV, p. 128 ; V, p. 489 ; VI, p. 135.

té» (Jn xvii, 19), et jamais on ne pourra les séparer l'une de l'autre, encore moins les opposer¹. Aux catholiques libéraux qui prétendaient diminuer, falsifier ou mettre de côté la doctrine du salut, les vrais enfants de l'Église répliquèrent en propageant, en illustrant et en défendant les enseignements émanés de la Chaire apostolique, surtout ceux condamnant les errements modernes.

Mais une telle action eût été insuffisante à elle seule. Les idées, en effet, ne vivent pas en l'air, mais seulement en ceux qui en font la règle de leurs pensées et qui les enseignent. **Repousser les erreurs, même énergiquement et répandre la vérité, mais en laissant les artisans d'errer poursuivre leur néfaste besogne, c'est se condamner à la stérilité.** C'est à la source du mal qu'il s'agit de frapper, ce sont les apôtres du libéralisme qu'il faut mettre hors d'état de nuire. «Dans les circonstances critiques, rappelait le cardinal Pie, les faibles ne sont suffisamment prévenus contre les erreurs, qu'autant qu'ils sont prémunis contre les errants»².

Si donc l'on croit, avec les papes, que les catholiques libéraux sont les pires ennemis de l'Église³, parce qu'ils attaquent celle-ci aux entrailles mêmes et aux veines, que leurs coups sont d'autant plus dangereux qu'ils savent mieux où frapper⁴, il devient clair que le premier précepte de charité consiste à éclairer les âmes et à les préserver de l'erreur en démasquant ses propagateurs⁵.

Combattre aux côtés des papes contre les erreurs libéralisme catholique, contre ses auteurs et ses propagateurs : tel fut précisément le programme de «l'école catholique antilibérale».

CHAPITRE TROISIÈME : L'ÉCOLE DE L'ANTILIBÉRALISME CATHOLIQUE

Nous venons de le dire, face au fléau du libéralisme catholique, se dressèrent des champions de la foi, que l'on nomme communément les «catholiques antilibéraux». Essayons maintenant de les présenter.

Si nous nous référons au libéralisme entendu de façon très générale comme révolte contre Dieu, recherche de l'autonomie de la créature par rapport au Créateur, on peut dire que tout le patrimoine de la doctrine chrétienne et catholique est une dénonciation de ce libéralisme et une réponse à ses fausses assertions.

Dans cette première acception, extrêmement large, «l'école antilibérale» signifierait l'ensemble des conciles, des papes, des Pères de l'Église, des théologiens et, en général, des écrivains catholiques. Brilleraient tout particulièrement dans cet ensemble, évidemment, la magnifique synthèse scientifique de la foi chrétienne qu'est la Somme théologique de saint Thomas d'Aquin, et la synthèse populaire et commune qu'est le catéchisme (dont le modèle et l'exemplaire est le Catéchisme romain, plus connu sous le nom de Catéchisme du concile de Trente).

Il est évident que cet ensemble de la doctrine catholique est le substrat, la base, la référence ultime de «l'école antilibérale», mais on ne peut dire, à proprement parler, qu'elle est cette «école antilibérale» comme phénomène historique clairement identifié.

PÉRIODISATION DE L'ÉCOLE ANTILIBÉRALE

Si nous nous référons au libéralisme historiquement déterminé, dont nous avons signalé qu'il commence à se constituer lors de la Renaissance et de la prétendue Réforme luthérienne, on serait tenté de définir «l'école antilibérale» comme l'ensemble des auteurs qui ont combattu le libéralisme depuis le XVI^e siècle. Nous y mettrions donc les controversistes anti-protestants comme saint Robert Bellarmin ou Bossuet, les opposants aux fameuses Lumières comme Fréron ou le père Nonnotte (le courageux et savant adversaire de Voltaire), les dénonciateurs des menées des sociétés secrètes comme le père Barruel, les ennemis de la Révolution française comme de Maistre ou de Bonald, etc.

Cette définition de «l'école antilibérale» ne serait pas inexacte et aurait du sens. Au demeurant, ces écrits contre le libéralisme en général ont constitué la bibliothèque de base des antilibéraux catholiques, et la doctrine qui y figure, les arguments qui y sont développés ont été intégrés et assumés par «l'école antilibérale».

Mais l'histoire et la pratique commune ont attribué le terme «d'école antilibérale catholique» aux écrivains qui, non seulement combattent l'erreur et le péché en général ; non seulement combattent le libéralisme en général ; mais très précisément y ajoutent le fait de combattre le libéralisme spécifiquement catholique. On peut donc définir «l'école antilibérale» comme l'ensemble des écrivains qui s'opposent spécialement aux catholiques libéraux et à leurs fausses assertions. Et c'est désormais en ce sens que nous emploierons ce terme.

¹ Cardinal Pie, *Œuvres*, Oudin, II, p. 373 ; V, p. 489.

² Cardinal Pie, *Œuvres*, Oudin, V, p. 378.

³ Pie IX, Discours du 16 juin 1871.

⁴ Pie X, *Pascendi*, in Actes III, p. 87. Cf V, p. 43 ; VII, p. 97 ; VIII, p. 1

⁵ René Hogard, *Quarante-cinq ans d'épiscopat*, Mgr Turinaz, Vagner 1938, p. 193.

Nous avons dit que le libéralisme catholique trouve ses racines dans la situation intellectuelle et sociale consécutive à la Révolution française, et son «prophète» dans le Lamennais du journal *L'Avenir*, en 1830. Or il n'a pas manqué d'auteurs, à l'époque, pour contester Lamennais et démontrer ses erreurs ou contradictions. On pourrait donc penser que l'école antilibérale devrait commencer avec ces auteurs.

A vrai dire, la situation est un peu plus compliquée. Les auteurs qui luttèrent contre Lamennais étaient souvent eux-mêmes liés à certaines erreurs, notamment un reste de gallicanisme. Si certaines de leurs objections demeurent pertinentes, d'autres sont plus suspectes, voire carrément erronées. Ils peuvent donc difficilement être lus et utilisés aujourd'hui.

Curieusement, l'évolution de la situation est venue de l'école mennaisienne, restée globalement fidèle à l'Église tandis que le «prophète de La Chesnaie» faisait une retentissante défection. Les Guéranger, Rohrbacher, Gerbet, Montalembert, Salins, Gousset, Lacordaire portèrent, chacun dans leur genre, des coups terribles au vieux gallicanisme hérité de l'Ancien Régime, durant tout le règne de Grégoire XVI (1831-1846), ce qui prépara la voie à l'école antilibérale proprement dite (dont, comme nous l'avons dit, plusieurs mennaisiens feront partie).

Même si, pour un mouvement historique, une date précise est en général assez artificielle (tout mouvement s'enracinant dans un passé et se développant lentement), on peut, de façon assez légitime, dater la constitution de l'école antilibérale de 1846, c'est-à-dire de l'élection de Pie IX au souverain pontificat. Ce pape soutint positivement les antilibéraux, n'hésitant pas à déclarer que les catholiques libéraux étaient parmi les pires ennemis de l'Église. Par ailleurs, le *Syllabus* qu'il promulgua en 1864 est incontestablement devenu la charte et le drapeau de l'antilibéralisme catholique.

Sous Léon XIII (1878-1903), cette école antilibérale continua de grandir et de prospérer, même si les circonstances étaient changées. Sur le plan purement doctrinal, le nouveau pape apporta de très fortes munitions aux antilibéraux, grâce à ses encycliques majeures sur la philosophie chrétienne (*Æterni Patris* en 1879), sur le pouvoir et l'État (*Diuturnum* en 1881 et *Immortale Dei* en 1885), sur la franc-maçonnerie (*Humanum genus* en 1884), sur la liberté (*Libertas* en 1888), etc. En revanche, certains actes pratiques de son gouvernement (notamment le Ralliement en France) purent contribuer, probablement sans intention positive de sa part, à un certain progrès du libéralisme.

La situation changea de nouveau avec l'élection de Pie X (1903-1914). Celui-ci soutint très fortement les antilibéraux, devenus également antimodernistes. On vit alors une génération reprendre à nouveaux frais l'œuvre de ses prédécesseurs et apporter une contribution remarquable à l'école antilibérale.

D'un point de vue historique, 1914 vit la fin de l'école antilibérale au sens propre ou, si l'on préfère, de «l'âge d'or» de cette école. Plusieurs événements expliquent cette interruption assez brutale. Sur le plan politique, la mobilisation générale, puis le carnage de la Grande Guerre firent littéralement disparaître les œuvres (notamment les revues) et les hommes. Sur le plan ecclésiastique, ni le pontificat de Benoît XV ni celui de Pie XI ne furent très favorables à cette école. Sur le plan intellectuel, l'essentiel de l'argumentation ayant été exploré et exposé depuis 1846 par une pléiade d'auteurs de premier plan, il y avait désormais plus à reprendre et adapter qu'à innover et à inventer. Enfin, la naissance puis la montée en puissance de l'école d'Action Français (une œuvre, certes fondée en partie par des agnostiques mais soutenue massivement par des catholiques contre révolutionnaires) contribuèrent à changer les données du problème et à brouiller les repères classiques.

Cette périodisation de l'école antilibérale entre 1846 et 1914 ne signifie pas qu'aujourd'hui, personne ne revendique plus cette filiation ni ne se reconnaît dans cette école. Le présent ouvrage, avec bien d'autres, en est la démonstration.

Cela ne signifie pas non plus qu'après 1914, plus rien ne se fit en matière d'antilibéralisme. D'abord, les survivants de la catastrophe de 14-18 léguèrent encore quelques œuvres non négligeables : la monumentale *Histoire du catholicisme libéral et du catholicisme social* œuvre majeure s'il en fut, sera ainsi éditée par l'abbé Barbier entre 1923 et 1924, en utilisant des matériaux rassemblés avant 1914.

Par ailleurs, des disciples des grands antilibéraux produisirent des travaux dans leur esprit. On peut signaler à ce propos l'équipe de la *Revue internationale des sociétés secrètes*, réunie autour de Mgr Jouin. Cependant, comme son nom l'indique, la RISS était déjà plus spécialisée plus historique, plus factuelle que les œuvres de la période 1846-1914.

On peut et on doit parler également d'une école liée en particulier au Séminaire français de Rome dirigé par le père Le Floch, école qui s'est attachée à synthétiser, entre les deux guerres, l'essentiel du corpus antilibéral. *Le cardinal Billot lumière de la théologie* du père Le Floch lui-même, *Libéralisme et catholicisme* de l'abbé Roussel, *L'Église catholique et le Droit commun* de l'abbé Roul, *Le catéchisme des droits divins dans l'ordre social* (réédité sous le titre *Le Christ roi des nations*) et *Le Christ vie des nations* du père Philippe, *La Royauté*

sociale de Notre Seigneur Jésus-Christ d'après le cardinal Pie et les plus récents documents pontificaux du père Théotime de Saint-Just, constituent de remarquables résumés, très accessibles et très pédagogiques, des thèmes essentiels de l'antilibéralisme.

Ces prolongements de l'école antilibérale après 1914, et jusqu'à aujourd'hui, n'empêchent pas de constater le fait historique de l'existence, entre 1846 et 1914, d'une famille de pensée qui a existé et a produit une œuvre spécifique au sein du catholicisme, en s'opposant aux catholiques libéraux (lesquels formaient, eux aussi, une famille de pensée clairement déterminée), famille de pensée que l'usage a baptisée «école de l'antilibéralisme catholique».

Le corpus littéraire de cette école antilibérale, sans être extrêmement important, n'est pas négligeable : en langue française, il se situe (approximativement) entre une centaine et quelques centaines d'ouvrages. En 1986, nous en avons proposé une première approche¹.

Ce corpus littéraire, il faut s'en souvenir, date globalement de plus d'un siècle, ce qui suffirait pour le faire tomber en grande partie dans l'oubli. De plus, on ne peut pas dire que cette école, depuis la fin du pontificat de saint Pie X, ait été particulièrement en honneur dans les instances du pouvoir ecclésiastique. Enfin, l'état calamiteux de l'édition catholique contemporaine, qui ne s'est pas relevée du chaos consécutif au concile Vatican II (notamment de la réforme liturgique, qui a fait disparaître les principales maisons d'édition catholiques), n'a fait qu'aggraver la situation.

Tout cela entraîne que l'accès à ce corpus est difficile et aléatoire. Difficile, en ce sens qu'on ne trouve pas aisément ces ouvrages, soit en édition originale chez les bouquinistes, soit en réédition. Aléatoire, en ce sens que les rééditions sont rares, souvent de médiocre qualité (faute de moyens chez ceux qui prennent la peine de rééditer) se trouvent assez rapidement épuisées, les tirages étant très faibles.

L'avènement de l'édition numérique (qui autorise sans surcoût des tirages minimes) et d'Internet (qui permet une diffusion électronique quasi gratuite) atténuent espérons-le, cette relative inaccessibilité.

Du fait de ces difficultés d'accès, du fait aussi que les œuvres majeures des auteurs antilibéraux sont en général des synthèses, il est conseillé d'essayer d'acquérir et d'étudier ce qui passe à portée de main et de bourse (soit en édition originale, soit en réédition), sans se préoccuper forcément d'acquérir immédiatement tous les titres.

Parce qu'il est nécessaire de trouver un nom pour une école de pensée, afin de pouvoir la situer dans l'histoire: des doctrines, il nous faut accepter celui que l'usage lui conféré : l'école antilibérale catholique. Effectivement, centre des réflexions de ceux qui la composent est le libéralisme qu'ils combattent, avec vigueur et clarté, comme la principale et la plus dangereuse des erreurs modernes.

Ce nom, cependant, est quelque peu réducteur : car il prend la partie pour le tout. Les antilibéraux n'ont pas combattu exclusivement le libéralisme, cette erreur politique et sociale. Ils ont attaqué la même erreur fondamentale sur le plan théologique (nous avons vu qu'on la nomme alors naturalisme) et philosophique (où elle prend le nom de rationalisme).

Ils ont guerroyé contre bien d'autres erreurs, antiques ou modernes. Ils ont surtout illustré la vérité de mille magnifiques façons. Ils ont été théologiens, exégètes, philosophes, historiens, sociologues, moralistes, économistes, éducateurs, etc.

Le fait donc de nous arrêter apparemment au seul antilibéralisme, afin de rester fidèles à notre titre et à notre sujet, ne doit pas faire oublier à notre lecteur toutes ces autres dimensions de leur œuvre, qu'il découvrira d'ailleurs sans peine à leur lecture.

LES REMÈDES AU LIBÉRALISME CATHOLIQUE

En raison de l'ampleur de l'œuvre de l'école catholique antilibérale, il apparaît difficile de synthétiser en quelques pages les principes qui animèrent les antilibéraux. A vrai dire, ce ne sont rien d'autre que les principes mêmes de la philosophie et de la théologie catholiques, magnifiquement résumés dans la *Somme théologique* de saint Thomas... laquelle comporte 3000 articles environ, ce qui n'est pas rien.

Ce qui semble possible, en revanche, c'est d'exposer succinctement les remèdes que proposent les catholiques antilibéraux pour sortir de la spirale mortelle du libéralisme.

Ces remèdes comportent deux aspects : une partie négative, purificatrice ; une partie positive, reconstructrice.

La partie négative va consister à expulser de l'intérieur de nous-mêmes les miasmes mortifères du libéralisme. C'est, en effet, un préalable nécessaire pour pouvoir ensuite (partie positive) y restaurer les principes vraiment catholiques.

¹ Grégoire Celier, *Essai bibliographique sur l'antilibéralisme catholique*, 1986.

En ce qui concerne l'intelligence, il s'agit de la purifier des erreurs qui l'encombrent, la troublent et la trompent, en insistant tout particulièrement sur les erreurs modernes, celles qui constituent précisément le libéralisme et tous ses succédanés. Il faut y revenir à plusieurs reprises, et même régulièrement, car ces erreurs, comme le chiendent, ont poussé très profondément leurs racines dans nos esprits. Nous sommes pollués à notre insu, contaminés sans le savoir, infiltrés secrètement. Ces principes du libéralisme, nous les respirons depuis notre naissance, nous les avons sucés avec le biberon, ils semblent désormais former comme la trame du réel.

Allons même plus loin : cette purification ne peut se faire sans une certaine douleur, car le libéralisme est devenu comme une partie de nous-mêmes, il s'est mêlé à de beaux souvenirs, à de nobles élans, à des actions honnêtes et méritoires. L'expulser de nous-mêmes, cela nous paraîtra, à certains égards, comme une mutilation, comme l'amputation d'une part de notre personnalité.

Tout en travaillant à débarrasser notre intelligence des erreurs libérales, nous ne devons pas négliger de purifier notre volonté des péchés qui la souillent. Si, ainsi que le dit volontiers saint Thomas (cf. par exemple *De Malo*, q. 3, a. 7, c), «l'erreur a manifestement raison de péché», nous pouvons affirmer à l'inverse que le péché est le terrain le plus favorable de l'erreur. Comme l'affirme l'adage populaire, si profond : «A force de ne pas vivre comme on pense, on finit par penser comme on vit».

Les antilibéraux ont été pour la plupart, en même temps que des combattants du vrai, des hommes profondément spirituels qui, faisant le lien entre l'erreur dans l'intelligence et le péché dans la volonté, travaillaient à purifier à la fois l'une et l'autre.

Mais ce n'est pas tout : puisque nous sommes des hommes, corps et âme, ce qui se réalise en nous doit s'exprimer à l'extérieur. Il ne s'agit pas simplement de travailler silencieusement à l'expulsion du mal de notre intérieur : il faut positivement et publiquement agir contre ce mal qui se répand. Cela passe d'abord par une guerre méthodique et continuelle contre les mots sonores et ambigus qui sont les principaux vecteurs du libéralisme, transportant clandestinement dans leurs flancs le virus de ce mal : liberté, démocratie, tolérance, égalité, droits de l'homme, progrès, souveraineté du peuple, laïcité, etc.

Cela passe ensuite par une dénonciation méthodique des libéraux, mais surtout des catholiques libéraux, les plus dangereux parce que les plus proches et les plus séduisants, de façon à faire venir au jour, à la lumière, les erreurs dont leurs affirmations sont grosses.

En purifiant ainsi notre esprit des erreurs, notre âme des péchés, tout en agissant déjà extérieurement contre le libéralisme sous toutes ses formes, nous commencerons à voir le réel tel qu'il est, et notamment comme ce gigantesque combat des deux Cités dont parlait saint Augustin lorsqu'il disait : «Deux amours ont fondé deux cités, l'amour de soi jusqu'au mépris de Dieu et l'amour de Dieu jusqu'au mépris de soi. Le premier a fait la cité du mal, du désordre, de la confusion, de l'inférieure Babylone ; le second, celle de l'ordre, de la paix, de l'éternelle Jérusalem»¹.

Toutefois, ce travail négatif, de purification, s'il est nécessaire, n'est absolument pas suffisant : il faut passer à une action positive, qui aura pour but de nous faire devenir des hommes de principes, à l'image de nos maîtres antilibéraux.

Nous devons, bien évidemment, commencer par restaurer la faculté humaine la plus haute, c'est-à-dire l'intelligence. Le maître à étudier, à assimiler, à suivre, ainsi que nous l'indiquent les papes et les antilibéraux, comme d'ailleurs toute la tradition de l'Église, c'est saint Thomas d'Aquin.

Le Code de droit canonique, promulgué certes par Benoît XV mais préparé par saint Pie X, nous le dit clairement : il faut étudier la philosophie et la théologie «selon la méthode, la doctrine et les principes du Docteur angélique» (canon 166 § 2).

Cependant, une colonne de vérité comme saint Thomas d'Aquin ne nous offre un chemin sûr que parce qu'elle nous est recommandée par l'Église. Saint Augustin n'hésitait pas à dire de la Bible elle-même : «Je ne crois pas aux Évangiles si l'autorité de l'Église ne m'y contraignait»². Saint Thomas d'Aquin doit donc être étudié à la lumière du Magistère de l'Église, et spécialement à l'aide de l'extraordinaire corpus doctrinal des papes postévolutionnaires, de Pie VI à Pie XII, lesquels ont véritablement projeté des flots de lumière sur la situation présente.

Mais la doctrine spéculative de la philosophie réaliste et de la théologie doit se tourner en action pratique, et c'est principalement à travers le droit qu'elle le fait. Il est donc indispensable de restaurer en nous les véritables principes du droit naturel et du droit surnaturel, et spécialement, en ce qui concerne ce dernier, le «droit public de l'Église», qui étudie la place de l'Église dans la société. C'est en effet sur ce dernier point que les libéraux font porter leurs efforts, pour ruiner les droits politiques et sociaux de l'Épouse du Christ.

Mais toute la réalité humaine s'inscrit dans l'Histoire, laquelle a bien souvent servi d'instrument à la subversion : c'est le prétendu «sens de l'Histoire», qui autoriserait tous les progressismes et tous les relativismes. Face à cette imposture, il faut au contraire se former au «sens chrétien de l'Histoire», sur lequel l'illustre dom

¹ Saint Augustin, *La Cité de Dieu*, XIV, 28.

² Saint Augustin, *Contra Faustum*, XXII, 79, PL XLII, col. 452.

Prosper Guéranger a écrit une brochure définitive.

Saint Pie X insistait sur ce sens chrétien de l'Histoire lorsqu'il faisait écrire, le 16 juillet 1912, par le cardinal de Lai, secrétaire de la Congrégation consistoriale et éminent antilibéral, une lettre aux évêques d'Italie à propos de la formation des séminaristes, demandant que, dans l'enseignement de l'Histoire ecclésiastique, «la narration des faits ne soit pas distincte de ces hautes considérations philosophiques dont saint Augustin ante Bossuet furent les maîtres».

Cependant, la seule restauration de la vérité intégrale en nos esprits ne serait pas suffisante si elle ne s'accompagnait, mieux si elle ne s'épanouissait en une réelle recherche de la sainteté chrétienne. Les antilibéraux nous proposent d'être intégralement chrétiens, intégralement catholiques, dans la foi comme dans les mœurs, d'où ce sobriquet «d'intégristes» dont leurs adversaires les ont souvent affublés¹.

Il nous faut donc, pour être fidèles à nos maîtres antilibéraux, rechercher la sanctification et, plus que cela, la stabilité en nous des vertus chrétiennes, l'adhésion sans réserve au Christ, à l'Évangile et à l'Église.

Penser selon la foi, vivre selon la foi : si nous en restions à ce niveau purement personnel, individuel, nous trahirions les enseignements de Notre-Seigneur, qui nous rappellent que tout chrétien doit être la lumière du monde et le sel de la terre.

Nous devons donc, en vertu d'un épanouissement naturel et nécessaire de la rectification de notre intelligence et de notre volonté, agir selon la foi. Et, très particulièrement en ce qui concerne le libéralisme, nous devons lutter hardiment pour la vérité politique et sociale tout entière, sans crainte d'être importuns ou «imprudents» (en un sens libéral).

Ce que nous devons rechercher, réclamer, prôner, soutenir, c'est le Règne du Christ-Roi sur les individus, sur les familles et sur les sociétés, seul moyen de salut pour le plus grand nombre. Quant à savoir ce que signifie concrètement ce Règne du Christ-Roi, il suffit de relire les strophes de l'hymne de la fête instituée en son honneur, hymne promulguée par Pie XI en 1925 et censurée, de façon si caractéristique, par la nouvelle liturgie à la suite de la Déclaration sur la liberté religieuse.

Les voici (nous ne citons, évidemment, que les strophes supprimées) :

2 - La foule scélérate crie :
Nous ne voulons pas du Christ Roi !
Nous, joyeux, nous vous proclamons
Roi suprême de tous les hommes.
6 - Puissent les gouvernants des peuples
Vous offrir un culte public ;
Maîtres, juges, vous honorer ;
Arts et lois vous chanter gloire !
7 - Que les drapeaux se glorifient
De se voir consacrés à vous !
Soumettez à votre doux règne
La patrie et tous ses foyers.

POLÉMIQUE ET CHARITÉ

Parce que les idées ne vivent pas en l'air, mais seulement en ceux qui en font la règle de leurs pensées et qui les enseignent, l'école antilibérale, nous l'avons signalé, n'a pas hésité à attaquer les catholiques libéraux eux-mêmes.

Mais n'est-ce pas là manquer à la charité ? La sereine exposition de la vérité n'eût-elle pas atteint plus sûrement ce but ? Ces polémiques incessantes ne sont-elles pas stériles et funestes² ?

«La doctrine catholique, répond saint Pie X, nous enseigne que le premier devoir de la charité n'est pas dans la tolérance des convictions erronées, quelque sincères qu'elles soient, ni dans l'indifférence théorique ou pratique pour l'erreur ou le vice où nous voyons plongés nos frères, mais dans le zèle pour leur amélioration intellectuelle et morale non moins que pour leur bien-être matériel. (...) Si Jésus a été bon pour les égarés et les pécheurs, Il n'a pas respecté leurs convictions erronées, quelque sincères qu'elles parussent ; Il les a tous aimés pour les instruire, les convertir et les sauver»³.

Le doux saint François de Sales, parlant de la médisance, écrit ces paroles qui peuvent nous ouvrir les yeux au sujet de la vraie charité : [concernant le fait de se garder de publier le mal du prochain], «j'excepte entre tous les ennemis déclarés de Dieu et de son Église, car ceux-là, il faut les décrier tant qu'on peut, comme sont les sectes des hérétiques et des schismatiques, et les chefs d'icelles : c'est charité de crier au

¹ Notons en passant que jamais le Magistère pontifical n'a repris, à l'encontre des antilibéraux, un tel sobriquet ni ce qu'il sous-entend, alors qu'il a stigmatisé si souvent, et de façon si explicite, le catholicisme libéral.

² Cf Émile Amann, *Louis Veillot*, Dictionnaire de théologie catholique, Letouzey et Ané, XV, col. 2822.

³ Pie X, *Lettre sur le Sillon*, in Actes V, p. 131 et p. 138.

loup quand il est entre les brebis, voire où qu'il soit»¹.

C'est d'ailleurs l'exemple qu'ont donné tous les Pères de l'Église et tous les écrivains ecclésiastiques ; et il est bon de lire à ce propos les magnifiques éloges décernés à saint Jérôme par Benoît XV, pour ses polémiques véhémentes contre les hérétiques².

Le tribunal de la sainte Rote rappelait ce point de doctrine dans sa sentence du 27 février 1914 en faveur de Mgr Delassus : «Quand les saints Pères ont été contraints de blâmer des doctrines fausses et dangereuses, ils se sont servis de termes très violents et d'invectives non voilées, pour dénoncer les ruses des hommes qui propageaient l'erreur chez le peuple chrétien. Malgré cette véhémence, nul n'a osé les accuser d'avoir violé les lois de la justice ou de la charité. La tactique des saints Pères, l'Histoire le prouve, a préservé les peuples de l'influence subtile des hérésies et des hérétiques»³.

L'immortel évêque de Poitiers développe cette considération dans une page qui projette la plus vive lumière au milieu d'un débat que les libéraux ont obscurci à plaisir.

«La tranquille exposition de nos dogmes est assurément, en soi, préférable à la discussion : nos illustres devanciers l'ont souvent déclaré ainsi, et il serait par trop vulgaire de rassembler en un faisceau les passages de leurs écrits où ils expriment ce jugement. Toutefois, la nécessité des temps les précipita eux-mêmes le plus souvent dans la controverse. Quand on lit leurs ouvrages, on reconnaît que la polémique y figure pour la plus grande part. Gardons-nous de nous en plaindre : on a vu jaillir de ces chocs les plus brillantes étincelles de leur génie, les traits les plus lumineux de leur esprit. Je ne sais pas si la tradition catholique ne subirait pas un préjudice plus irréparable par la perte des livres apologétiques et des traités de controverse, que par celle des catéchèses et des homélies pastorales.

«On objecte, je le sais, que la contradiction peut donner de l'importance à l'agresseur, et lui concilier la faveur populaire, tandis qu'un silence dédaigneux l'eût laissé se morfondre dans l'obscurité et dans l'oubli. A cela je réponds d'abord que l'Église, sans commettre la faute de surfaire et de grandir de propos délibéré quelques-uns de ses adversaires, a coutume de n'en amoindrir aucun, et que, si l'on trouve qu'elle les honore en les combattant, elle n'a pas à se défendre de ce procédé.

«J'ajoute que la théorie du silence est, généralement parlant, une théorie trop commode pour n'être pas suspecte, et je constate qu'elle n'a en sa faveur, dans le passé, ni l'autorité, ni l'exemple, ni le succès. Et comme on insiste particulièrement sur la difficulté d'observer la charité dans les discussions religieuses, je réponds que les grands docteurs nous fournissent encore à cet égard et des règles et des modèles. Dans une foule de textes dont la connaissance est élémentaire, et qui ne sont nouveaux que pour ceux qui ne savent rien, ils recommandent la mesure, la modération, l'indulgence envers les ennemis même de Dieu et de la vérité.

«Ce qui n'empêche pas que, sans contredire leurs propres principes, ils n'emploient eux-mêmes à tout instant l'arme de l'indignation, quelquefois celle du ridicule, avec une vivacité et une liberté de langage qui effaroucheraient notre délicatesse moderne. La charité, en effet, implique avant tout l'amour de Dieu et de la vérité ; elle ne craint donc pas de tirer le glaive du fourreau pour l'intérêt de la cause divine, sachant que plus d'un ennemi ne peut être renversé ou guéri que par des coups hardis et des incisions salutaires»⁴.

CHAPITRE QUATRIÈME

NOUS SOMMES LES FILS DES SAINTS

Cette brève, beaucoup trop brève, présentation de l'école catholique antilibérale nous a fait connaître quelques noms, quelques dates, quelques thèmes. Nous y voyons un peu plus clair. Peut-être même avons-nous pris la vague résolution de lire tel ou tel classique de l'antilibéralisme, si par hasard il venait à tomber entre nos mains à un moment où nous n'aurions pas grand-chose à faire.

Ces velléités, ces bonnes intentions sans vigueur ni réel engagement sont-elles suffisantes ? Certainement pas. Ce n'est pas ce que nous enseignent les antilibéraux, qui furent des hommes de vérité, de courage et de décision. En réalité, si nous voulons être véritablement des fils de l'Église, nous avons le devoir, tous et chacun, d'honorer les antilibéraux, de les étudier et de les continuer

HONORER LES ANTLIBÉRAUX

Telle est la première tâche que nous ayons à accomplir, le premier devoir que nous ayons à remplir : rendre hommage aux éminents serviteurs de l'Église que furent les antilibéraux. Ils méritent, en effet, qu'on

¹ Saint François de Sales, *Introduction à la vie dévote*, troisième partie, chapitre 29.

² Benoît XV, *Spiritus Paraclitus*, in Actes II, p. 198 et pp. 217-219.

³ *Acta Apostolicæ Sedis*, 1914, p. 160. Emmanuel Barbier, *Histoire du catholicisme libéral et du catholicisme social en France*, Cadoret, 1923-1924, V, p. 333.

⁴ Cardinal Pie, *Œuvres*, Oudin, V, pp. 52-53. Au sujet de la polémique chrétienne, on lira avec profit Dom Sarda y Salvany, *Le libéralisme est un péché*, chapitres XXII-XXVII ; *Critique du libéralisme*, numéro 42.

exalte leurs grandes vertus et qu'on répare les indignes outrages dont ils furent accablés.

Zelo zelatus sum pro Domino Deo exercituum, «J'ai brûlé de zèle pour la gloire de mon Dieu». Cette phrase du prophète Élie (I R XIX, 10), comment ne pas l'appliquer à ces hommes dont la vie entière se consuma pour la gloire et l'honneur dus à Dieu ? La société était en révolte ouverte contre les droits de Dieu et de l'Église, et se ruait dans l'apostasie publique. La laïcisation systématique battait son plein, Jésus-Christ et Son Évangile étaient foulés aux pieds, tournés en dérision, blasphémés. Face à cet assaut des forces de l'enfer, les catholiques libéraux transigeaient, négociaient, pactisaient avec l'erreur et la haine par des réticences et des abandons scandaleux. Les vérités les plus certaines étaient diminuées ou passées sous silence afin de plaire à l'esprit moderne. On mesurait, même parmi les baptisés, voire au sein du clergé, l'obéissance due à la Parole de Dieu. On prétendait enfin réaliser l'alliance adultère de la vérité et de l'erreur, le rapprochement de l'Église et de la Révolution. Les âmes généreuses de ceux qu'on appellerait «les antilibéraux» s'enflammèrent pour le nom du Seigneur, et ils se constituèrent les champions et les gardiens des droits de Dieu et de son Église.

Ils ne voulurent pas laisser dire que personne ne s'était levé pour venger l'honneur outragé du Créateur. Si tous ou presque tous abandonnaient Dieu, eux lui restaient inébranlablement fidèles et, pour réparer les déficiences, ils firent entendre les proclamations les plus intrépides du droit chrétien. Ils repoussèrent la trahison et le blasphème en confessant sans hésitation ni atténuation la vérité intégrale. Les catholiques libéraux inventaient des distinctions subtiles afin de concilier l'esprit du Christ et celui du monde : eux ne voulurent jamais distinguer entre les droits que le monde moderne admet et ceux qu'il prétend proscrire.

Oui, c'est bien l'esprit de foi, le zèle pour le règne de Dieu qui jeta ces hommes dans l'arène et les fit combattre sans déguisement ni faiblesse. Ils méritent en cela notre entière admiration et nos éloges.

Mais le second commandement est semblable au premier : «Tu aimeras ton prochain comme toi-même». Or, comment prétendre que l'on aime son frère, si on l'abandonne aux ténèbres de l'erreur ? Pire encore, si on laisse impunément se répandre l'erreur qui le corrompra et le fera périr misérablement ? La première des œuvres de miséricorde consiste à éclairer les égarés pour les remettre dans la voie du salut, et à préserver les faibles contre la subtilité des doctrines perverses.

C'est pourquoi ces courageux écrivains, s'ils rappelèrent à temps et à contretemps la vérité, notamment que la force et le salut des sociétés dépendent de la reconnaissance des droits de Jésus-Christ, combattirent également de toute leur énergie les erreurs qui pullulaient, et viciaient les intelligences. Ils démasquèrent sans pitié les théories libérales, mirent au jour leurs principes erronés et dissipèrent leurs sophismes équivoques dissimulés sous le nom trompeur de «liberté». Pour détourner les âmes des pâturages empoisonnés, et ne laisser la place à aucun subterfuge, ils rappelèrent, en dépit de la fausse prudence des prétendus modérés, que le libéralisme est un péché, et non une anodine fantaisie.

Persuadés à juste titre que les idées fausses n'acquièrent leur force et leur nocivité que par les artisans d'erreur qui les propagent, ils ne se cantonnèrent pas dans des généralités vagues et sans portée. Leur désir du salut des âmes les poussa, à la suite des Pères de l'Église et des saints, à dénoncer et à déconsidérer dans l'opinion des catholiques ces hommes, qui, s'obstinant à obscurcir la clarté des documents du Magistère, et voilant leurs dangereuses théories sous les apparences d'une vie honnête et pieuse, travaillaient sans relâche à semer dans les esprits imprudents le venin du libéralisme. Privés, grâce à eux, d'une réputation usurpée de science et de vertu, les partisans du catholicisme libéral virent ainsi leur influence sérieusement réduite, au grand bénéfice de la vraie science et de la vertu authentique.

C'est donc encore le zèle charitable qui les poussa à projeter sur les officines ténébreuses du libéralisme, sur sa production subversive, la pure lumière de la doctrine catholique, et à traquer, sans trêve ni merci, par la parole et l'écrit, l'erreur et ses propagateurs.

Mais cette charge de dénoncer les mensonges du libéralisme, acceptée par amour de Dieu et des âmes, et qui fait leur honneur, devint pour eux le principe d'une lourde croix. Ils durent pour la remplir braver l'impopularité, les antipathies, les accusations calomnieuses de leurs adversaires et, ce qui est beaucoup plus cruel, *periculum ex falsis fratribus*, parfois même la désapprobation de leurs compagnons d'armes ou l'abandon de la part de ceux qui eussent dû les encourager. Notre Seigneur Jésus-Christ les en avait prévenus : «S'ils M'ont persécuté, ils vous persécuteront aussi» (Jn xv, 20). «Mais celui qui persévérera jusqu'à la fin, celui-là sera sauvé» (Mt x, 22). C'est donc également la force d'âme que nous devons louer en eux, par laquelle ils soutinrent sans faiblir cette douloureuse épreuve. Car, si pénible que cela ait été à leur cœur, ils préférèrent être traités d'importuns par les hommes que de lâches par les anges et les saints.

Ces grandes vertus qu'ils déployèrent dans la lutte, et bien d'autres encore, ne leur valurent pourtant pas la reconnaissance publique, même après leur mort. Selon la sentence de Louis Veillot, il n'y a pas plus sectaire ni plus perfide qu'un véritable libéral, qui traînera son contradicteur catholique dans la boue au nom de l'amour et de la tolérance. Or les pages éloquentes des antilibéraux, tant louées par les papes, persécutent encore la secte menteuse, en dévoilant l'inanité de ses prétentions.

C'est pourquoi, même aujourd'hui, la simple évocation de leurs noms fait grincer des dents les imposteurs du libéralisme catholique qui, selon la description de saint Pie X dans *Pascendi*, «poursuivent de toute leur

malveillance, de toute leur acrimonie les catholiques qui ont lutté vigoureusement pour l'Église. Il n'est sorte d'injure qu'ils ne vomissent contre eux. Celle d'ignorance et d'entêtement est la préférée»¹.

Le zèle amer des libéraux s'abat donc encore sur ces vaillants lutteurs. Ils restent frappés de l'anathème encouru pour avoir osé braver l'erreur. Leurs œuvres, inscrites tacitement à l'index libéral, sont vouées aux gémonies et décriées sans miséricorde. Leur nom, leur réputation, que tant de services rendus devraient faire briller d'un vif éclat, restent couverts des flétrissures que les iniques mensonges des historiens de la secte leur ont infligées.

Nous devons refuser, pour notre part, d'apporter la moindre contribution à cet excès d'injustice. Bien au contraire, nous devons glorifier ces hommes pour leurs vertus et leurs œuvres, et cela précisément dans la mesure où ils furent en butte à la calomnie et à la malveillance. Sans tenir compte des cafarderies des charitains libéraux, ni de leurs clameurs intéressées, nous louerons ces hommes glorieux, dont nous nous flattons d'être les descendants : *Laudemus viros gloriosos, et parentes nostros in generatione*, «Louons ces hommes illustres, les pères dont nous sommes les descendants» (Si 44, 1).

Honorons donc avec une piété reconnaissante ces héros tant outragés, les combattants valeureux de l'antilibéralisme catholique, et aimons à égrener la longue litanie de leurs noms, afin de rendre hommage à leur mémoire sainte : saint Pie X tout le premier, le bienheureux Pie IX, le cardinal Billot, le cardinal Pie, le cardinal Pitra, le cardinal Tarquini, et aussi Mgr Freppel, saint Ezéchiel Moreno, Mgr Turinaz, et encore le père d'Alzon, l'abbé Barbier, l'abbé Barruel, Mgr Benigni, dom Besse, l'abbé Boulin, Mgr Delassus, le père Fontaine, Mgr Gaume, dom Guéranger, Mgr Jouin, le père Le Floch, le père Libérateur, le père Maignen, l'abbé Morel, le père Pègues, Mgr Pelletier, l'abbé Rohrbacher, Mgr Sarda y Salvany, le père Saubat, Mgr de Ségur, le père Taparelli, sans oublier Louis de Bonald, Donoso Cortes, Jacques Crétineau-Joly, Émile Keller, Melchior du Lac, Joseph de Maistre, Henri Merlier, Garcia Moreno, Jacques Rocafort, Auguste Roussel, Paul Tailliez, Louis Veuillot, et tant d'autres qu'il serait trop long de nommer mais dont le souvenir doit vivre à jamais dans nos cœurs.

Mais pour les honorer comme ils le méritent et comme ils le désirent, ce n'est pas assez de venger leur mémoire, il nous faut imiter leur exemple. L'ensemble de leur carrière est en effet digne d'être proposé comme modèle à ceux qui luttent pour l'Église et la foi. Et que souhaitaient-ils durant leur vie, sinon trouver des imitateurs qui poursuivraient leur tâche et, comme eux vrais serviteurs de Jésus-Christ, travailleraient à défendre la saine doctrine ? Recueillant ainsi le précieux héritage qu'ils nous ont transmis, bien lourd pour nos faibles épaules, nous tiendrons à honneur de ne pas déchoir du modèle qu'ils nous offrent et de persévérer jusqu'à notre dernier souffle, à leur exemple, dans le bon combat pour les droits imprescriptibles de la vérité et de la charité authentique, pour l'honneur de l'Église et le Règne de Jésus-Christ. Nous marcherons sur leurs traces, imitant leur zèle éclairé, leur amour des âmes, leur magnanimité, et supportant sans broncher les contradictions et les déchaînements de la passion qu'ils subirent avant nous.

Leur voix ne s'est pas éteinte, leur souvenir ne doit pas s'estomper. Du tombeau où l'on voudrait les voir dans l'oubli, ils parlent encore à nos oreilles. A l'exemple de saint Ezechiel Moreno y Diaz, évêque de Pasto, en Colombie, ils prêchent encore après leur mort ce qu'ils ont enseigné vivants. Celui-ci voulut que dans la cathédrale où s'effectuait son enterrement, ainsi que sur son sépulcre, fût marqué de façon bien visible, pour l'édification de la postérité, «El liberalismo es pecado».

Ainsi ces intrépides lutteurs, de l'endroit où ils sont tombés, par leurs ouvrages et leurs exemples, nous exhortent au combat et nous confient, comme un mot d'ordre et un signe de ralliement, ce qu'ils ont voulu graver à jamais en lettres de feu sur le front hypocrite de l'erreur : «Le libéralisme est un péché».

Étudier les antilibéraux

Honorer les antilibéraux est le premier de nos devoirs. Cette piété à l'égard de ceux à qui nous ne pourrions jamais rendre tout ce qu'ils nous ont donné doit être l'honneur de tout catholique. Mais elle n'est pas suffisante. Car, ce qu'ils souhaitaient par-dessus tout, c'est que nous allions puiser dans leurs œuvres les vrais principes catholiques, afin d'en vivre.

Il nous faut donc, non seulement honorer les antilibéraux, mais plus fondamentalement les étudier, et pour cela, puisqu'ils ont rejoint l'éternité, lire les ouvrages qu'ils nous ont légués.

Pour guider le lecteur, nous proposons ci-dessous un choix des ouvrages essentiels. Nous l'avons divisé en deux parties : en premier lieu, les synthèses simples et courtes ; en second lieu, les ouvrages plus amples, mais aussi plus complets. Pour rester dans notre périodisation, nous avons signalé par un astérisque les auteurs qui ne font pas partie au sens propre de l'école antilibérale (ayant écrit hors de la période 1846-1914), mais dont les ouvrages permettent d'accéder aisément à ce corpus.

Puisque notre but est de donner une idée sommaire, nous avons choisi de n'indiquer qu'un seul titre par auteur, même si plusieurs titres du même auteur auraient pu être cités. On se reportera à notre *Essai bibliographique* pour en savoir plus. D'une façon générale, disons qu'on ne se trompe jamais en lisant les auteurs

¹ Pie X, encyclique *Pascendi*, in Actes III, p. 157.

cités.

Comme tout choix, le nôtre possède une dimension subjective, donc contestable. Certains connaisseurs de l'école antilibérale pourront légitimement préférer tel auteur ou telle œuvre à ceux et celles que nous avons retenus. Mais comme on ne peut pas tout mentionner, ni accorder des avis parfois contradictoires, nous proposons notre sélection, à charge pour chacun de la modifier selon ses goûts, au fur et à mesure de ses découvertes.

1) Synthèses simples et courtes

Prosper Guéranger, *Le sens chrétien de l'Histoire*.

Henri Le Floch*, *Le cardinal Billot lumière de la théologie*.

Jean-Baptiste Lemius, *Catéchisme sur le modernisme*.

A. Philippe*, *Le catéchisme- des droits divins dans l'ordre social* (autrement *Le Christ roi des nations*).

Jacques Ploncard d'Assac*, *L'Église occupée*.

Alphonse Roul*, *L'Église catholique et le Droit commun*.

A. Roussel*, *Libéralisme et catholicisme*.

Félix Sarda y Salvany, *Le libéralisme est un péché*.

Louis-Gaston de Ségur, *La Révolution*.

Théotime de Saint-Just*, *La Royauté sociale de Notre Seigneur Jésus-Christ d'après le cardinal Pie et les plus récents documents pontificaux*.

Louis Veuillot, *L'illusion libérale*.

2) Ouvrages plus amples

Emmanuel Barbier, *Histoire du catholicisme libéral et du catholicisme social* (5 vol.).

Augustin Barruel*, *Mémoires pour servir à l'histoire du Jacobinisme* (plusieurs vol. selon les éditions).

Paul Benoît, *La cité chrétienne au XIXe siècle* (4 vol.).

Augustin Berthe, *Garcia Moreno, président de l'Équateur* (2 vol.).

Jean-Martial Besse, *Le catholicisme libéral*.

[Pierre de Clorivière*], *Pierre de Clorivière, contemporain et juge de la Révolution*.

Donoso Cortes, *Essai sur le catholicisme, le libéralisme et le socialisme*.

Jacques Créteineau-Joly, *L'Église romaine en face de la Révolution* (plusieurs vol. selon les éditions).

Henri Delassus, *La conjuration antichrétienne* (3 vol.).

[Paul Delatte], *Dom Guéranger, abbé de Solesmes* (2 vol.).

Nicolas Deschamps et Claudio Jannet, *Les sociétés secrètes et la société* (3 vol.).

Julien Fontaine, *Les infiltrations protestantes et le clergé français*.

Charles-Émile Freppel, *La Révolution française*.

Bernard Gaudeau, *Le péril intérieur de l'Église*.

Jean-Joseph Gaume, *La Révolution* (12 vol.).

Charles Maignen, *Nouveau catholicisme et nouveau clergé*.

Bernard Maréchaux, *Le père Emmanuel*.

Jules Morel, *Somme contre le catholicisme libéral* (2 vol.).

Louis-Édouard Pie, *Œuvres* (10 vol.).

René-François Rohrbacher, *Histoire universelle de l'Église catholique* (plusieurs vol. selon les éditions).

Eugène et François Veuillot, *Louis Veuillot* (4 vol.).

Ces écrits de l'antilibéralisme, surtout si on les joint aux actes pontificaux dont ils sont le développement et l'application pratique, constituent le plus magnifique et le plus solide ensemble doctrinal.

Le lecteur pourra y trouver les antidotes nécessaires pour résister au virus morbide du libéralisme. Il y prendra les munitions efficaces pour ce combat qui n'a cessé depuis deux siècles et qui redouble de violence autour de nous. Il acquerra à leur contact la vigueur d'esprit, la clarté des idées, la précision des notions indispensables pour restaurer la vérité dans l'intelligence, notamment le droit public chrétien¹.

Bien mieux, face à la complaisance pour le mal et l'erreur, il puisera dans ces ouvrages, comme de la source la plus limpide, le véritable esprit chrétien et l'authentique charité apostolique, fondés sur la vérité intégrale de la foi.

Le recours à ces maîtres de vérité et de droiture paraît d'autant plus nécessaire aujourd'hui que nous sommes contraints de vivre dans une plus grande anarchie doctrinale.

Dans la solide bibliothèque que constituent les antilibéraux, le lecteur aimera à venir se reposer dans les moments de confusion et de découragement. Il saura où se diriger pour s'instruire et s'éclairer lorsque, ren-

¹ Tel était le programme de «l'Association Saint-Remy», fondée le 10 janvier 1910 par dom Besse, l'abbé Barbier et d'autres : «La restauration du droit public chrétien dans les intelligences» (cf. *Critique du libéralisme*, numéro 36, p. 702).

contrant une doctrine insolite et suspecte, il ne saura sur-le-champ en déterminer l'erreur et la nocivité¹.

CONTINUER LES ANTLIBÉRAUX

Honorer les antilibéraux est un devoir de piété : nous leur devons plus que nous ne pourrions jamais leur rendre. Lumière pour l'intelligence, force pour la volonté, bons exemples et judicieux conseils, nous recevons en les lisant et en les fréquentant les biens les plus précieux. Ne pas leur témoigner publiquement notre gratitude et notre estime serait honteux.

Étudier les antilibéraux est d'autant plus une nécessité que les erreurs qu'ils dénonçaient ont désormais tout envahi, et empoisonnent jusqu'à l'air que nous respirons. Pour nous purifier, nous désintoxiquer, il faut lire, relire et relire encore leurs écrits si pleins de vérité et de force intellectuelle.

Cependant, ces devoirs d'honneur et d'étude sont presque, pourrait-on dire, les moindres que nous ayons à leur égard. Car la Providence nous a fait venir au monde dans le temps actuel, et nous impose, par le fait même, des devoirs spécifiques.

Ce serait une profonde erreur que d'avoir les yeux exclusivement fixés sur le passé, sur l'Histoire. Les antilibéraux ne sont pas là d'abord pour emplir notre bibliothèque, et même pas seulement pour éclairer notre esprit. Nous ne devons pas uniquement vibrer pour des luttes désormais dépassées. Car le combat d'aujourd'hui n'est plus contre Lamennais, contre Dupanloup, contre Sangnier, lesquels sont morts et enterrés depuis longtemps. Le combat d'aujourd'hui est contre les erreurs de notre temps : celles du concile Vatican II, de la fausse liberté religieuse, de la nouvelle messe.

Nous vivons une période très spécifique de l'Histoire, celle d'une crise majeure de l'Église, peut-être la plus grave crise de toute son Histoire. Ce que nous devons donc demander aux antilibéraux, très spécialement, c'est de nous armer pour le combat doctrinal actuel. C'est de nous aider à mener bataille dans les circonstances qui sont les nôtres. Car ceux qui combattirent en leur temps, et avec pertinence, Lamennais, Dupanloup et Sangnier, nous ont laissé un patrimoine dont nous devons faire notre profit pour mener le combat que la Providence nous propose et nous impose aujourd'hui.

Ce qu'il convient donc de faire, ce n'est pas seulement d'honorer platoniquement les papes et les grands auteurs antilibéraux ; ce n'est même pas de dévorer leurs écrits pour nous former d'une façon purement spéculative et historique ; c'est bel et bien de les continuer, leur demandant de nous aider à voir clair dans le combat à mener aujourd'hui, sans nous laisser tromper par diverses illusions préjudiciables.

Si nous lisons ces textes dans l'esprit même où ils ont été composés, nous y trouverons, par delà les différences de temps et de situations, toutes les lumières pour rester sur l'étroite ligne de crêtes qui délimite la juste attitude catholique dans la situation ecclésiale si confuse que nous traversons.

On peut dire sans crainte de se tromper que ceux qui lisent les écrits des auteurs antilibéraux dans l'esprit avec lequel ils ont été composés (qui, en finale, est l'Esprit même de Dieu) ne s'égareront pas, même au milieu des pires incertitudes, et resteront fidèles à la vraie foi.

A l'inverse, on peut dire que ceux qui lisent ces écrits antilibéraux, ceux qui se revendiquent (parfois bruyamment) du combat antilibéral, et qui par ailleurs tombent dans les erreurs apparemment opposées, mais si proches en réalité, du ralliement à l'Église conciliaire ou du sédévacantisme, n'ont pas lu ces ouvrages selon l'esprit avec lequel ils ont été écrits, et font un piètre usage de ce trésor.

Il y eut un homme... Il y eut un homme, un catholique, un prêtre, un évêque, qui sut tirer le véritable profit de l'héritage des auteurs antilibéraux, qu'il avait découverts dans sa jeunesse cléricale et qu'il lut toute sa vie, pour garder et protéger la foi en cette terrifiante crise de l'Église : Mgr Marcel Lefebvre.

Cet héritage, il ne le connaissait pas, ou guère, lorsqu'il commença sa formation sacerdotale : il a en effet témoigné qu'en arrivant au Séminaire français de Rome, il était persuadé que la séparation de l'Église et de l'État était le meilleur régime², erreur pourtant nettement condamnée par la proposition 55 du Syllabus. Ce furent ses maîtres du Séminaire français, et en premier le « cher père Le Floch, père bien-aimé »³, qui lui apprirent « à voir clair dans les événements de l'Église d'alors, en commentant les encycliques des papes » et en l'initiant à ce riche patrimoine de l'antilibéralisme catholique.

On peut dire que ce qui a « fait » Mgr Lefebvre, « l'évêque de fer » ainsi que l'avaient surnommé les journa-

¹ Saint Thomas d'Aquin, *De Veritate*, q. 14, a. 11, ad 2, in contrarium. Cf. M. L. Guérard des Lauriers, *Dimensions de la foi*, Cerf, 1952, II, p. 128, note 497.

² «Moi-même, au moment de mon entrée au Séminaire français de Rome (c'était en 1923), si l'on m'avait posé la question de la séparation de l'Eglise et de l'Etat, j'aurais répondu : Oui, il doit y avoir une séparation, l'Église et l'Etat n'ont pas la même fin ; chacun à sa place... Eh bien ! il a fallu que les pères du Séminaire français me fassent découvrir les encycliques, en particulier celles de Léon XIII et de saint Pie X, pour me délivrer de cette erreur. Non, l'Eglise ne doit pas être séparée de l'Etat. Du moins en principe, car dans les faits on est souvent obligé de tolérer une situation que l'on ne peut changer. Mais, en principe, l'Eglise et l'Etat doivent être unis et travailler ensemble pour le salut des âmes. L'État a été créé par Dieu, il est de création divine, il ne peut donc rester indifférent en matière religieuse (*C'est moi, l'accusé, qui devrais vous juger !*, Clovis, 1994, p. XXIII).

³ Mgr Marcel Lefebvre, *Sermons historiques*, Servir, 2001, p. 86.

listes, ce n'est rien d'autre que d'être demeuré invariablement, obstinément, entièrement fidèle à cet enseignement reçu de l'Église, à Rome, sous les yeux du pape, avec comme base les encycliques des souverains pontifes éclairées par les écrits de leurs meilleurs et de leurs plus fidèles commentateurs.

On peut chercher, on peut gratter, on peut creuser : on ne trouvera jamais en Mgr Lefebvre, finalement, que cette fidélité inébranlable à la doctrine catholique exprimée notamment dans les documents pontificaux et les écrits des auteurs antilibéraux, tant et tant de fois loués par les papes.

C'est à son exemple que nous devons honorer les antilibéraux, et que nous devons les étudier : en les continuant aujourd'hui par ce combat contre Vatican II, combat qu'ils mèneraient sans aucun doute s'ils vivaient aujourd'hui, sans dévier ni vers le ralliement ni vers le sédévacantisme.

«Nous sommes les fils des saints», rappelait Tobie à ceux qui méprisaient sa foi et son espérance (Tb II, 18). Nous devons suivre courageusement les traces des antilibéraux. Au milieu des ténèbres du paganisme renaissant, parmi les mensonges et les chausse-trappes d'une théologie faussée, d'une mystique douteuse, d'une morale dépravée, prêchées hélas ! par les hommes d'Église les plus haut placés, nous devons garder, à la suite de ces guides éprouvés que sont les antilibéraux, et comme nous l'a enseigné Mgr Lefebvre, le droit fil de la Tradition catholique.

En un temps où les hommes se détournent de la vérité pour adhérer à des fables, nous pourrons ainsi rendre ce témoignage au Seigneur Christ, à la suite de saint Paul et de tous nos modèles : «J'ai combattu le bon combat, j'ai achevé ma course, j'ai gardé la foi» (II Th IV, 7).

TABLE DES MATIÈRES

Introduction

Chapitre I : Le libéralisme

- 1) L'erreur du libéralisme
- 2) Périodisation de l'école libérale
- 3) Critique du libéralisme

Chapitre II : Le libéralisme catholique

- 1) Périodisation de l'école catholique libérale
- 2) Critique du libéralisme catholique
- 3) Combattre le catholicisme libéral

Chapitre III : L'école de l'antilibéralisme catholique

- 1) Périodisation de l'école antilibérale
- 2) Les remèdes au libéralisme catholique
- 3) Polémique et charité

Chapitre IV : Nous sommes les fils des saints

- 1) Honorer les antilibéraux
- 2) Étudier les antilibéraux
- 3) Continuer les antilibéraux

(Quatrième de couverture)

LIBÉRALISME ET ANTILIBÉRALISME CATHOLIQUES

Le 16 juin 1871, s'adressant à une délégation d'une centaine de Français, le pape Pie IX leur dit : «Ce qui afflige votre pays et l'empêche de mériter les bénédictions de Dieu, c'est le mélange des principes. Je dirai le mot et ne le tairai pas : ce que je crains, ce ne sont pas tous ces misérables de la Commune de Paris, vrais démons de l'enfer qui se promènent sur la terre. Non, ce n'est pas cela ; ce que je crains, c'est cette malheureuse politique, ce libéralisme catholique qui est le véritable fléau. »

Ainsi, aux yeux du pape, le pire danger pour l'Église provenait, non de la persécution ouverte (qui venait pourtant de faire des martyrs à Paris), mais du «fléau de ces opinions absolument erronées que l'on nomme le catholicisme libéral», ainsi que l'écrivait Léon XIII, trente ans plus tard, aux évêques anglais.

Persuadés à bon droit par ces enseignements des papes que les doctrines du catholicisme libéral étaient «irréremédiablement inscrites au catalogue des erreurs condamnées par l'Église» (cardinal Pie), de courageux écrivains prirent la plume pour combattre ces erreurs.

De 1846, début du pontificat du bienheureux Pie IX, à 1914, fin du pontificat de saint Pie X, cette «école de l'antilibéralisme catholique», comme l'Histoire l'a appelée, a connu un étonnant âge d'or, avec des hommes et des œuvres d'une particulière importance. Le présent ouvrage entend proposer une courte introduction à ce corpus doctrinal et historique trop peu connu.

Grégoire Celier, né en 1958 à Levallois-Perret (Hauts-de-Seine), prêtre catholique, est actuellement éditeur religieux, après avoir enseigné la philosophie durant plus de dix ans. Spécialiste de l'école catholique antilibérale, à laquelle il a consacré de longues années de recherche, il a publié en 1986 un *Essai bibliographique sur l'antilibéralisme catholique*.